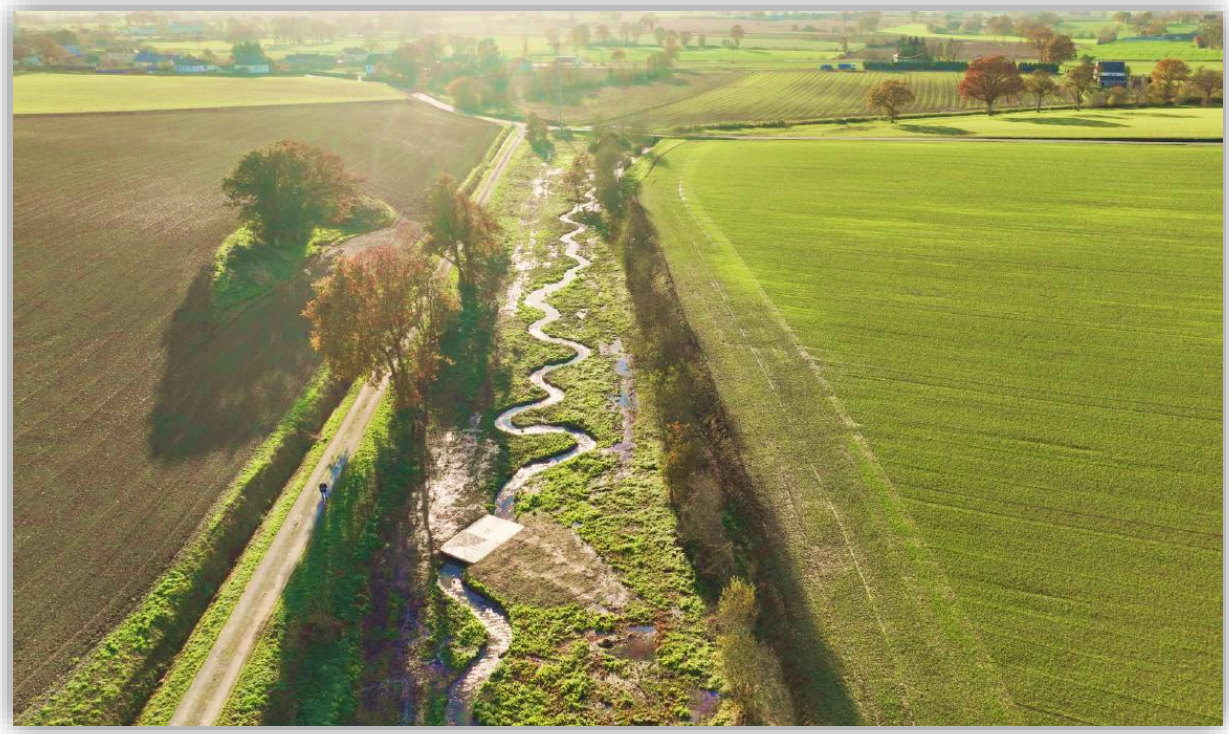
Rapport d'activité 2023 de l'Unité de Gestion Vilaine Est d'Eaux & Vilaine



Remise dans le talweg- Ruisseau de l'étang des Vaux

Table des matières

PREAMBULE

Rappel de la nouvelle organisation du territoire d'intervention de la GEMA sur l'UGVE

Le territoire en quelques chiffres

Année 2023 : 2eme année du CTBV UGVE 2022-2024

A. La stratégie d'intervention du CTBV UGVE 5

B. Volet Aménagement du territoire 7

1. Restauration des milieux aquatiques 7
2. Aménagement bocager 2023 22

C. Volet « Pratiques et usages sur le territoire » 27

1. Adapter les usages avec la profession agricole aux enjeux qualité et quantité 27
2. Développer une stratégie foncière avec l'outil AFAFE 30
4. Le PAEC et les MAEC – animation du dispositif 33
3. Les PSE 35

D. Volet Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances 37

1. Les outils de communication 37
2. Sensibilisation à l'environnement 40
3. Etudes 42
4. Suivis de l'évolution des masses d'eau 44
5. Animation territoriale : Réseau d'échange avec les EPCI du territoire 52
6. Démarche engagée sur l'Installation Transmission 53

E. Volet « Animation et gestion du Contrat Territorial de Bassin Versant 54

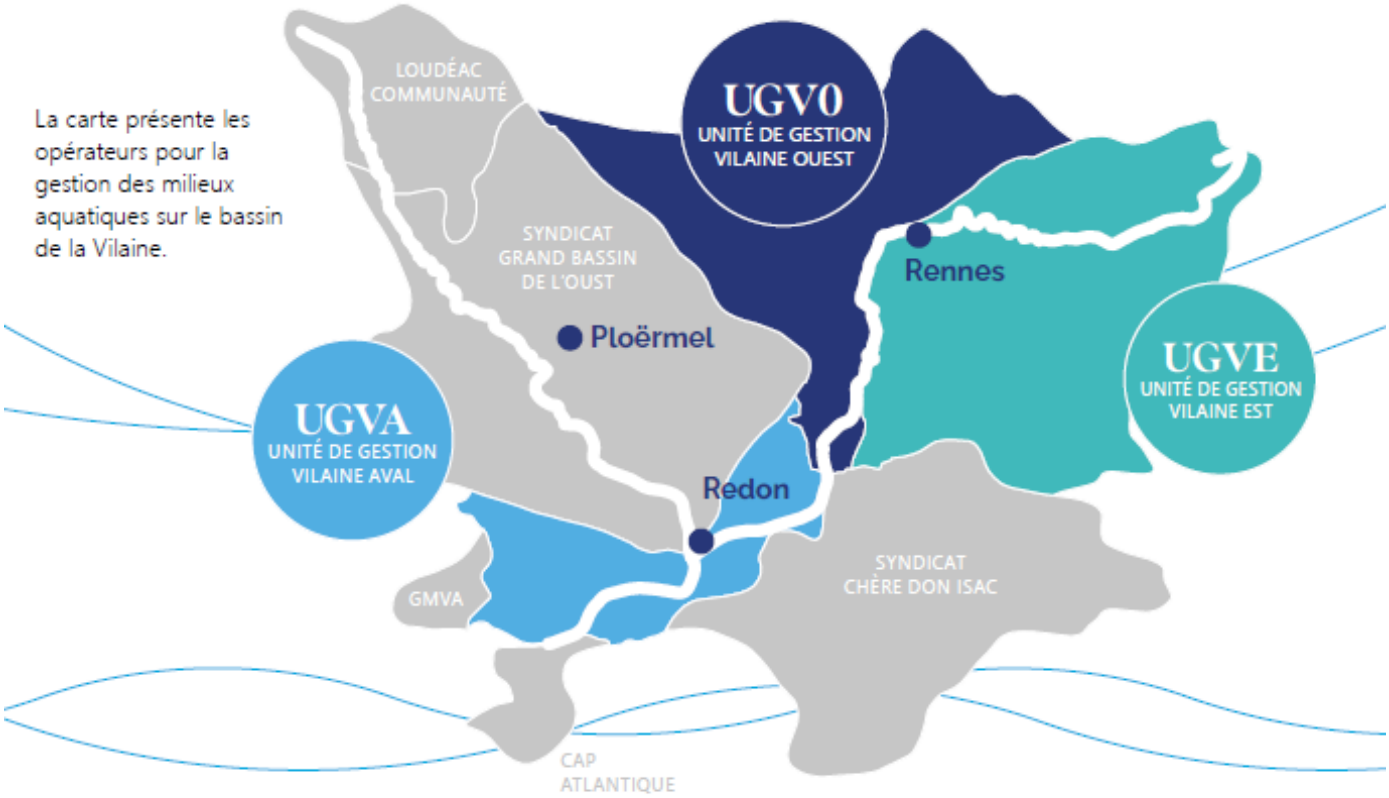
PREAMBULE

Rappel de la nouvelle organisation du Territoire d'intervention de la GEMA sur l'UGVE

Une réorganisation du volet Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA de la compétence GEMAPI) et de compétences associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses) sur l'amont de la Vilaine (4 230 km²) s'est initiée en 2019.
En février 2020, à la suite de l'étude de plusieurs scénarios, les délégués des EPCI membres de l'EPTB Vilaine concernés se sont prononcés favorablement à un scénario de transfert de ces compétences au sein de l'EPTB Vilaine en deux unités Est et Ouest.
Au 1er janvier 2022, a eu lieu la dissolution des syndicats historiques (Seiche, Semnon et SYRVA) et leur intégration à l'EPTB Eaux et Vilaine.

Depuis la loi NOTRe, la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) est devenue une compétence obligatoire des EPCI. Certaines collectivités ont choisi de transférer ces compétences et associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses), à Eaux & Vilaine organisé en **3 unités de gestion** : **l'Unité de Gestion Vilaine Aval, l'Unité de Gestion Vilaine Ouest et l'Unité de Gestion Vilaine Est.** D'autres ont désigné des opérateurs comme les syndicats de bassins versants Chère-Don Isac ou Grand Bassin de l'Oust, ou ont choisi de garder la compétence en régie.

La carte présente les opérateurs pour la gestion des milieux aquatiques sur le bassin de la Vilaine.



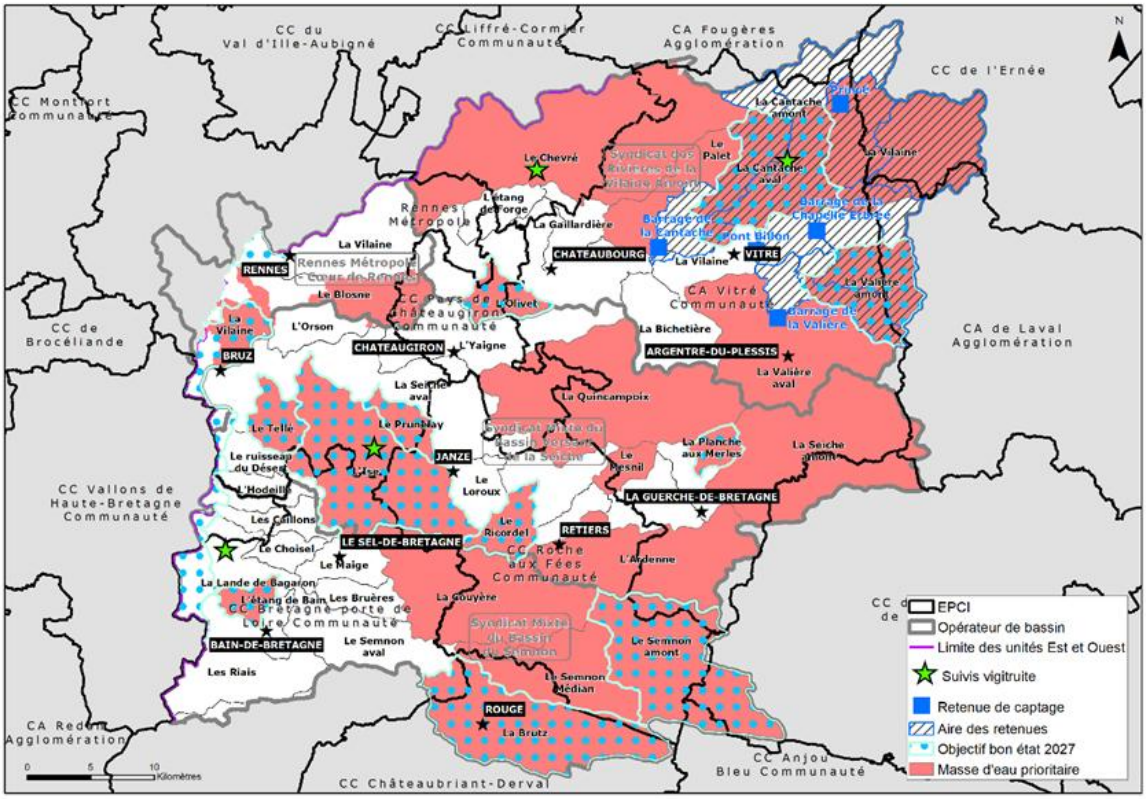
Le territoire en quelques chiffres



Année 2023 : 2eme année du CTBV UGVE 2022-2024

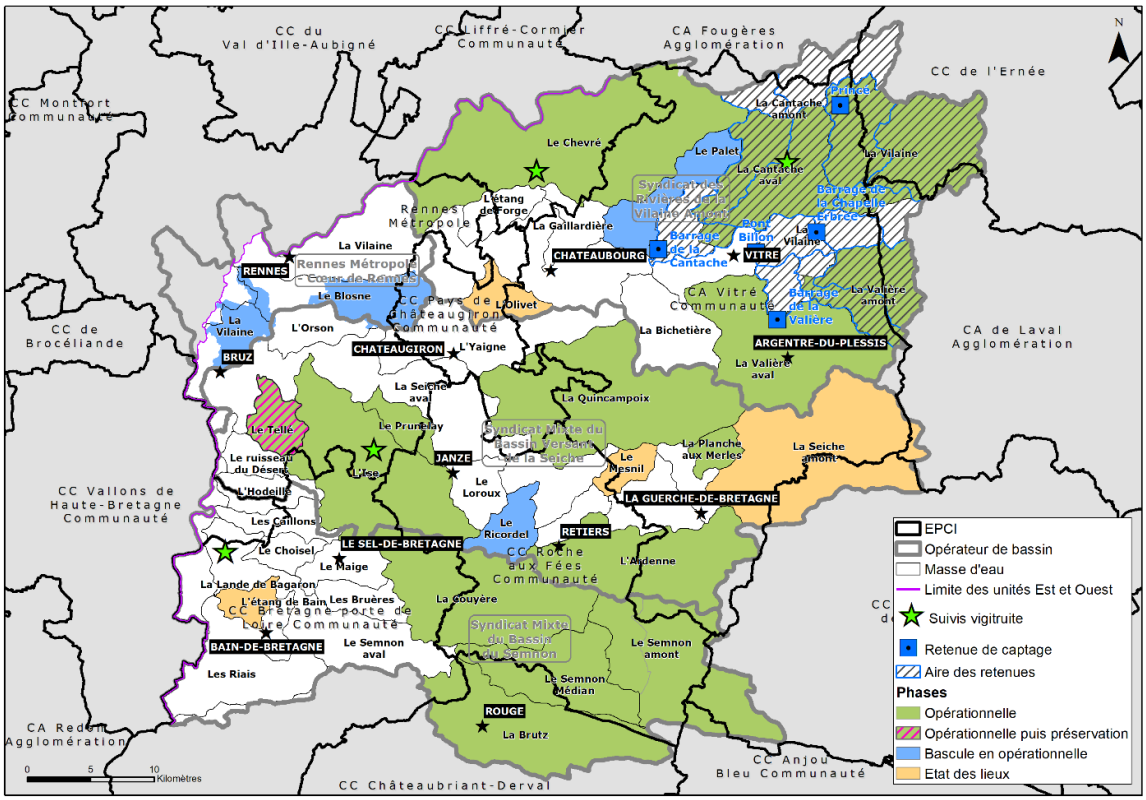
A. La stratégie d'intervention du CTBV UGVE

Le contrat territorial a pour objectif de restaurer les masses d'eau dégradées sur le territoire de l'UGVE. Pour cela, des zones d'intervention prioritaires ont été définies pour mieux cibler l'intervention.



Carte de la stratégie d'intervention 2022-2027 de l'unité Est

L'étendue importante de surface prioritaire a nécessité de définir des niveaux d'intervention. Cela permet de hiérarchiser la mise œuvre opérationnelle des actions et d'étaler les actions au cours de la durée du contrat.



Carte des niveaux d'intervention sur les masses d'eau prioritaires

En plus de l'intervention par masses d'eau prioritaires, il avait été acté que les actions du contrat territorial 2022-2027 seront mises en place afin de répondre aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau (Qualité) et d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau (Quantité).

Pour assurer l'efficacité des actions à venir, les orientations stratégiques consistent à :

- Veiller, par une meilleure synergie avec les services de l'état, au respect de la réglementation pour stopper les dégradations existantes sur les milieux ;
- Garantir une démarche transversale entre les différents volets du contrat et réussir à combiner les divers thèmes d'actions (milieux aquatiques, agricole…) autour d'un seul et même projet qui pourra être qualifié de « projet global » ;
- Développer un volet communication conséquent et approfondir le travail d'amélioration des connaissances en interne à l'unité, et vers l'extérieur auprès des acteurs du territoire ;
- Poursuivre le partage des missions via les maîtrises d'ouvrage associées agricoles ;
- Prioriser les interventions sur des masses d'eau jugées prioritaires pour une meilleure efficience du programme d'actions

4 volets ont été identifiés dans la feuille de route avec la volonté d'une mise en œuvre opérationnelle transversale pour optimiser l'efficacité de l'intervention de l'UGVE :

- **Aménagement du territoire**
- **Pratiques et usages sur le territoire**
- **Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances**
- **Animation et gestion du contrat territorial.**

B. Volet Aménagement du territoire

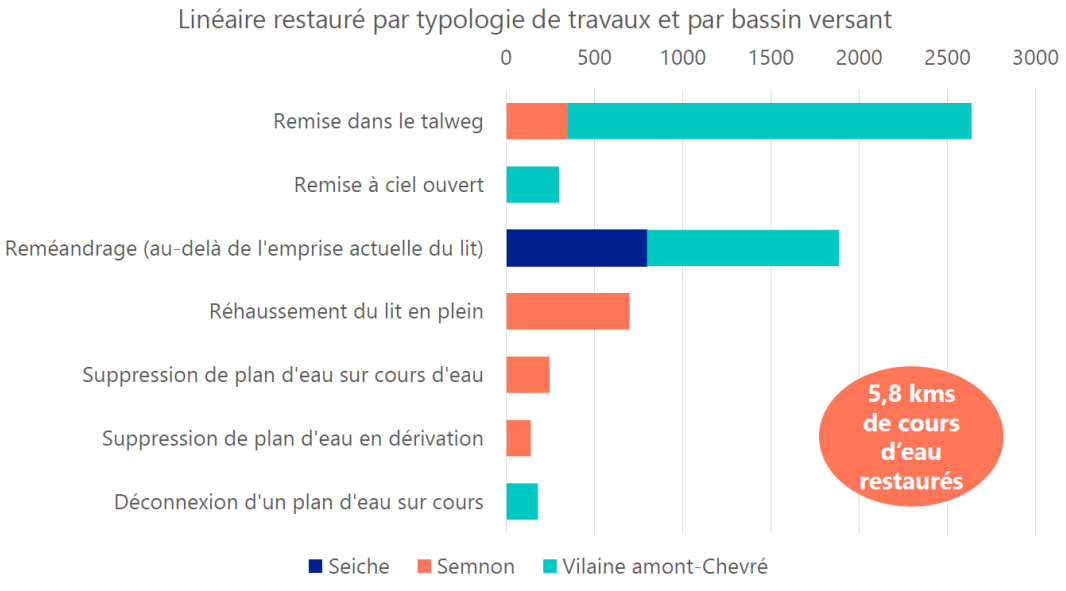
1. Restauration des milieux aquatiques

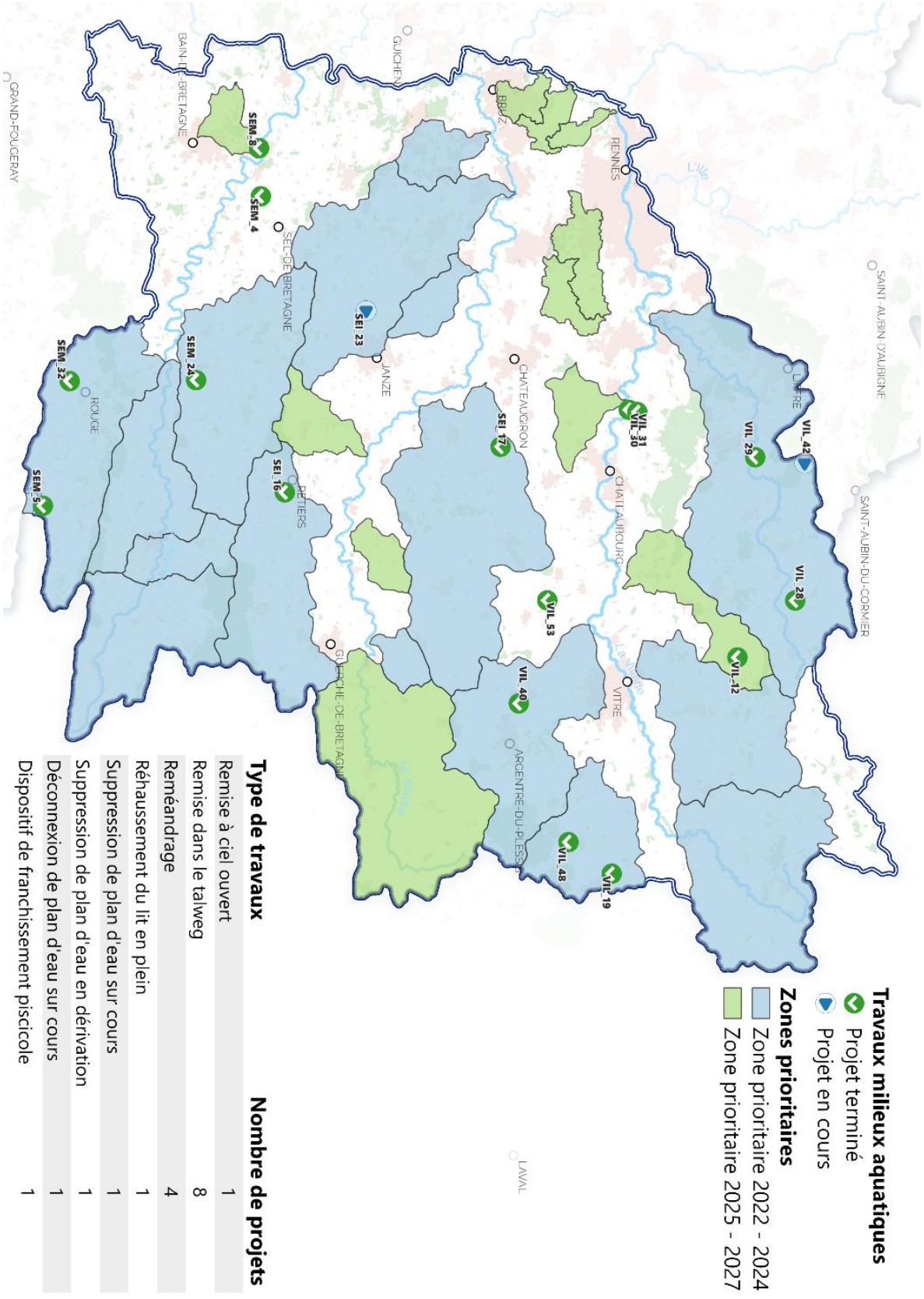
En 2023, ce sont 18 projets qui ont pu être conduits en faveur de la restauration des milieux aquatiques sur l'ensemble du territoire de l'UGVE.

5.8 km de cours d'eau ont pu être restaurés.

Travaux MA 2023
en quelques chiffres

86% des actions considérées comme ambitieuses





Les travaux sont présentés -ci-après.

Un focus sur un projet est présenté par EPCI (ayant transféré la GEMA) sous forme de fiche. Cela concerne les EPCI de Vitré Communauté, Liffré Cormier, Chateaugiron, Roche aux fées.

Les autres projets sont présentés de manière plus synthétique. Pour plus de détail les fiches chantiers en annexe du rapport peuvent être consultées.

Réhaussement et recharge du ruisseau de la Fontaine Courgeon à Thourie

2023



Cours d'eau

La fontaine Courgeon

Masse d'eau

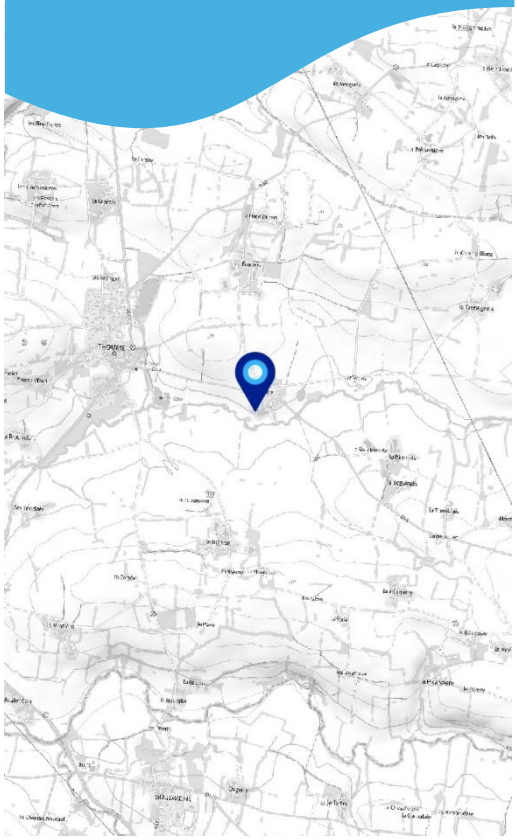
La Couyère

Bassin versant

Semnon

EPCI

Roche aux fée Communauté



Description du projet :

Le ruisseau de la Fontaine Courgeon est l'un des affluents principaux de la masse d'eau de la Couyère. Le cours d'eau est dans son fond de vallée et a conservé sa sinuosité d'origine mais il a été affecté par plusieurs campagnes de curage qui l'ont privé de son matelas de granulats. Ce dernier joue un rôle primordial dans l'épuration de l'eau, le ralentissement de l'eau et l'accueil de biodiversité.

Avant les travaux effectués en 2023, le cours d'eau est donc approfondi (entre 1,3 et 1,5 mètres de profondeur pour 4,8 mètres de largeur) et présente une diversité d'écoulements et d'habitats faible.

Les travaux ont consisté à rehausser le fond du lit et à reconstituer le matelas alluvial du cours d'eau. Premièrement, le fond du lit a été rehaussé grâce à un mélange terre-pierre. Ensuite, le matelas a été recréé grâce à l'apport d'environ 1500 tonnes de granulats, en veillant à reconstituer des zones d'accélération et des zones plus lentes, ainsi que des banquettes qui se végétaliseront.



Du 28/09 au 17/10 /2023

Maitrise d'œuvre

Entreprise Colas



Montant travaux
98 487€ TTC

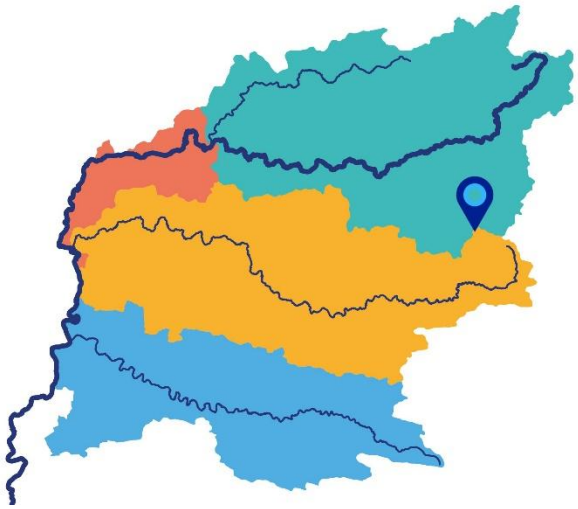
660ml
de cours d'eau restaurés

- m²
de plan d'eau supprimés

- m²
de zones humides restaurées

Suppression d'un plan d'eau en barrage sur un affluent de la Veuvre

2023



Cours d'eau

Affluent de la Veuvre

Masse d'eau

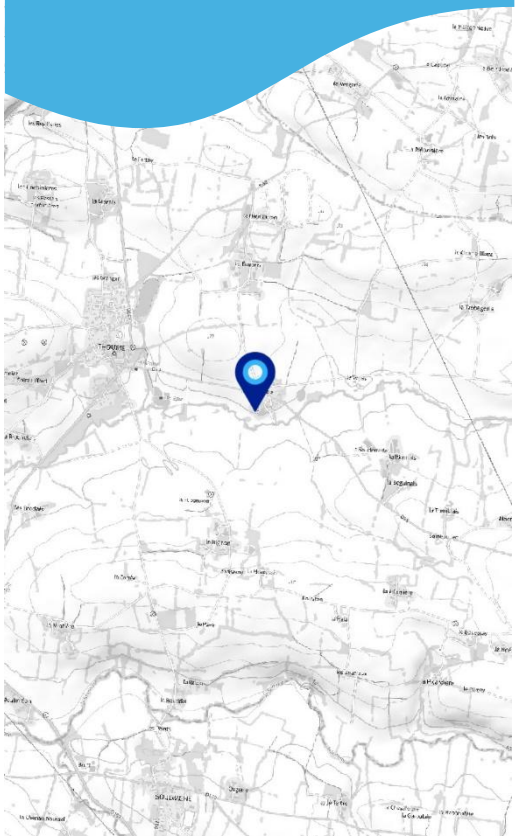
Le Chevré

Bassin versant

Vilaine amont

EPCI

Liffré Cormier Communauté



Description du projet :

Une action de restauration active par suppression du plan d'eau s'est avérée nécessaire pour rétablir une dynamique hydromorphologique fonctionnelle d'un affluent de la Veuvre. Les travaux ont consisté à créer une brèche dans la digue et à terrasser le fond de la vallée dans l'emprise du plan d'eau. Le terrassement a également été réalisé en amont afin de restaurer la zone humide détériorée par la présence d'une bambouseraie et par des travaux de rectification du cours d'eau.

Un gabarit adapté au débit a été reconstitué et un tracé sinueux s'est dessiné dans le nouveau fond de vallée. Ces travaux ont été accompagnés d'une recharge granulométrique sur l'ensemble du cours d'eau. Des habitats associés ont été créés, tels qu'une mare, un hibernaculum, et une zone tampon pour les eaux pluviales. Une passerelle a été installée pour permettre le passage au-dessus du ruisseau. Ces travaux ont été associés à des interventions sur le bocage, incluant la mise en place de haies anti-érosives et de ripisylves.



Du 09/10 au 20/10 /2023

Maitrise d'œuvre

Entreprise Cardin



Montant travaux
53 596.60€ TTC

230 ml
de cours d'eau restaurés

1 400 m²
de plan d'eau supprimés

76 m²
de zones humides restaurées

Reméandrage d'un affluent de la Quincampoix à Chaumeré

2023



Cours d'eau

Affluent de la Quincampoix

Masse d'eau

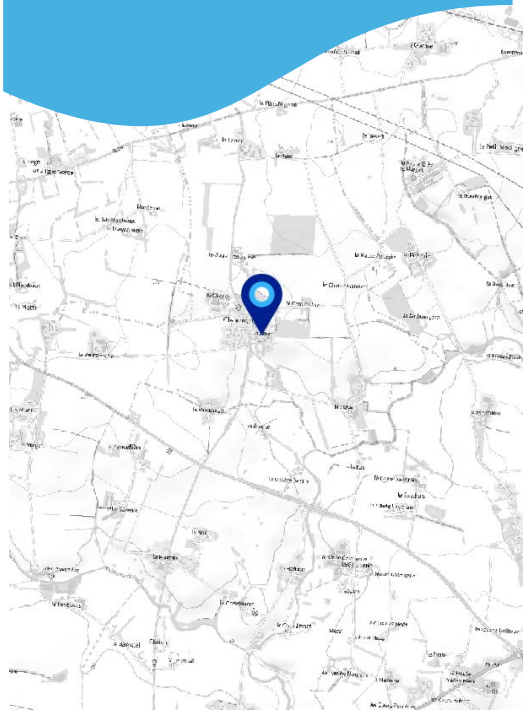
Quincampoix

Bassin versant

Seiche

EPCI

Vitré Communauté



Description du projet :

Le ruisseau concerné par le projet est l'un des affluents de la masse d'eau de la Quincampoix. Le cours d'eau est dans son fond de vallée mais est très rectiligne et profonde, avec la présence d'une mare sur cours. Dépourvu de matelas alluvial, seule une épaisse couche de vase sert d'habitat aux espèces aquatiques, qui y sont par conséquent très peu nombreuses. Le cours d'eau manque de diversité d'écoulements et d'habitats, ainsi qu'un gabarit plus adapté pour obtenir un fonctionnement plus optimum.

Avant les travaux effectués en 2023, le cours d'eau possédait une hauteur plein bord d'environ 1.20m et une largeur plein bord d'environ 3.20m, et une diversité d'écoulements et d'habitats faible.

Les travaux ont consisté à rehausser le fond du lit, à reméandrer le cours d'eau dans un lit emboité (lit majeur restreint par des habitations) et à reconstituer le matelas alluvial du cours d'eau sur 500 mètres. Le gabarit du cours d'eau après travaux est d'environ 0.3-0.4m de hauteur plein bord et d'environ 0.6m de largeur plein bord. Des granulats ont été ajoutés afin de diversifier les écoulements et les habitats. Les ouvrages busés en amont et en aval du projet ont été changés par des ponts cadre plus adaptés.



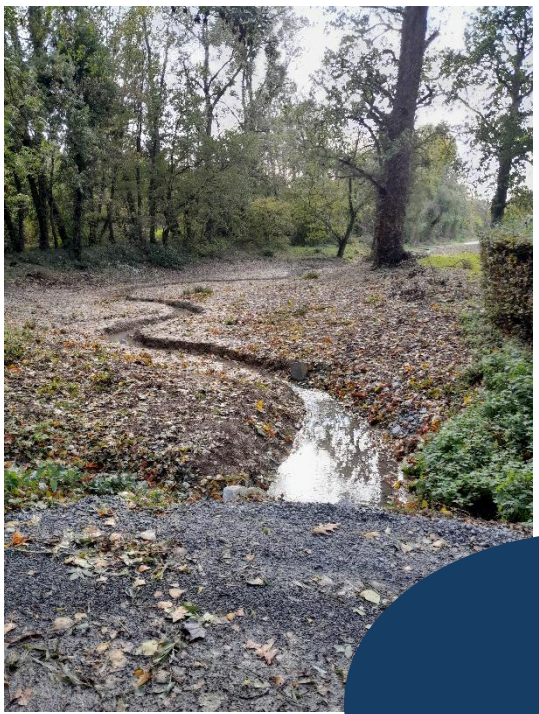
Avant travaux

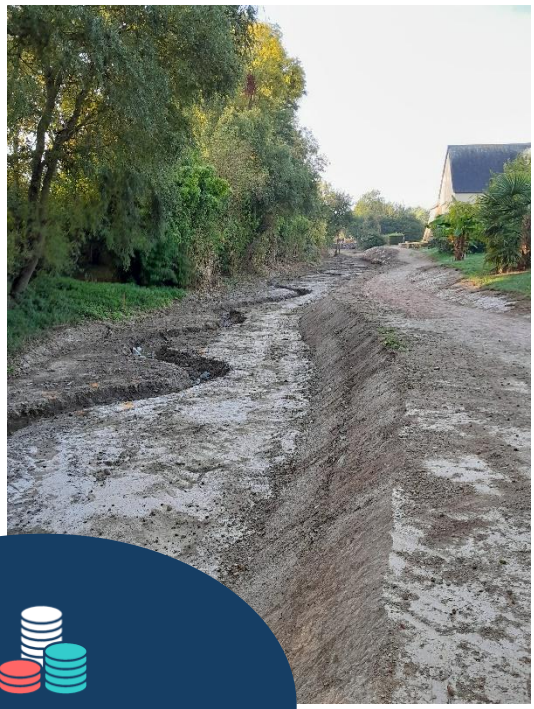
Du 11/09 au 02/10 /2023

Maitrise d'œuvre

Entreprise Colas

Après travaux







Montant travaux
177 493 euros TTC

500 ml
de cours d'eau restaurés

400 m²
de plan d'eau supprimés

2000 m²
de zones humides restaurées

Reméandrage du ruisseau de la Loirie, affluent de la Vilaine

2023



Cours d'eau

Affluent de la Vilaine

Masse d'eau

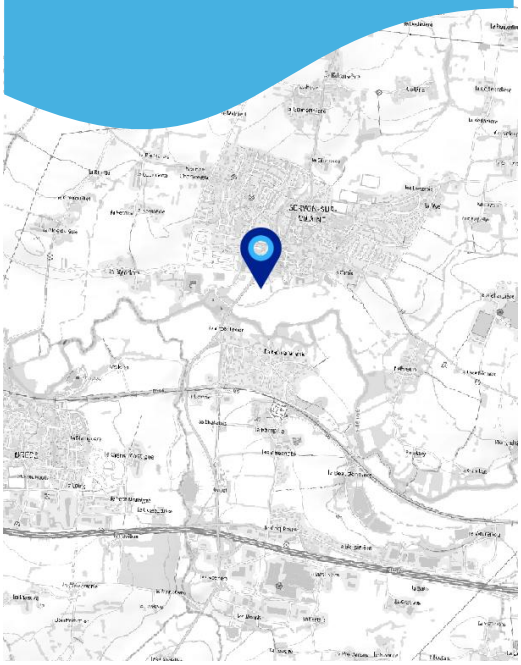
L a Vilaine Cantache à Ille

Bassin versant

Vilaine Amont-Chevré

EPCI

Pays de Châteaugiron



Description du projet :

Le ruisseau concerné par le projet est l'un des affluents de la masse d'eau de la Cantache à Ille. Le cours d'eau est dans la plaine alluviale de la Vilaine, est très rectiligne et profond. Dépourvu de matelas alluvial, seule une épaisse couche de vase sert d'habitat aux espèces aquatiques, qui y sont par conséquent très peu nombreuses. Le cours d'eau manque de diversité d'écoulements et d'habitats, ainsi qu'un gabarit plus adapté pour obtenir un fonctionnement plus optimum.

Avant les travaux effectués en 2023, le cours d'eau possédait une hauteur plein bord d'environ 1.10m et une largeur plein bord d'environ 3.30m, et une diversité d'écoulements et d'habitats faible.

Les travaux ont consisté à rehausser le fond du lit, à reméandrer le cours d'eau dans la prairie humide connexe et à reconstituer le matelas alluvial du cours d'eau sur environ 500 mètres. Le gabarit du cours d'eau après travaux est d'environ 0.4-0.5m de hauteur plein bord et d'environ 1.10m de largeur plein bord. Des granulats ont été ajoutés afin de diversifier les écoulements et les habitats. Trois mares ont également été créées afin de diversifier les habitats sur le site.



Avant travaux

Du 03/07 au 17/07/2023

Maitrise d'œuvre

Entreprise Nature et Paysage

Après travaux



Montant travaux
54 604 euros TTC

488 ml
de cours d'eau restaurés

0 m²
de plan d'eau supprimés

2000 m²
de zones humides restaurées

Année de programmation : 2023
Commune : Domagné (Chaumeré)
EPCI : Vitré Communauté

Cours d'eau : Affluent de la Quincampoix
Masse d'eau : Quincampoix
BV : Seiche

Année de programmation : 2023
Commune : Servon-sur-Vilaine
EPCI : Pays de Châteaugiron

Cours d'eau : La Loirie
Masse d'eau : La Vilaine Cantache à Ille
BV : Vilaine Amont-Chevré

Description de l'intervention : Les travaux ont consisté à rehausser le fond du lit, à reméandrer le cours d'eau dans la prairie humide connexe et à reconstituer le matelas alluvial du cours d'eau sur environ 500 mètres. Le gabarit du cours d'eau après travaux est d'environ 0.4-0.5m de hauteur plein bord et d'environ 1.10m de largeur plein bord. Des granulats ont été ajoutés afin de diversifier les écoulements et les habitats. Trois mares ont également été créées afin de diversifier les habitats sur le site.

Travaux réalisés par Nature et Paysage.

Montant associé en € TTC	**54 604,6 €**
Dont dépense connexe en € TTC	6 876 €
Si projet sur plusieurs années :	
Montant engagé en 2023 en € TTC	54 604,6 €

Année de programmation : 2023
Commune : Servon-sur-Vilaine
EPCI : Pays de Châteaugiron

Cours d'eau : La Loirie
Masse d'eau : La Vilaine Cantache à Ille
BV : Vilaine Amont-Chevré

Description du projet : Les travaux ont consisté à remettre le cours d'eau dans son fond de vallée, reméandré, et de reconstituer le matelas alluvial du cours d'eau sur environ 100 mètres. Le gabarit du cours d'eau après travaux est d'environ 0.2m de hauteur plein bord et d'environ 0.6m de largeur plein bord. Des granulats ont été ajoutés afin de diversifier les écoulements et les habitats. Deux mares ont également été créées afin de diversifier les habitats sur le site.

Travaux réalisés par Nature et Paysage.

Montant associé en € TTC	**6 048 €**
Dont dépense connexe en € TTC	1 008 €
Si projet sur plusieurs années :	
Montant engagé en 2023 en € TTC	6 048 €

Année de programmation : 2023
Commune : Taillis
EPCI : Vitré communauté

Cours d'eau : Ruisseau de la vallée
Masse d'eau : Le Palet
BV : Vilaine Amont - Chevré

Description de l'intervention : Les travaux ont consisté à remettre à ciel ouvert le cours d'eau, à réduire le plan d'eau qui se trouvait en barrage et à remettre dans son talweg la partie aval du ruisseau.

Travaux réalisés par CHARIER TP

Montant associé en € TTC	**582 605,55 €**
Dont dépense connexe en € TTC	
Si projet sur plusieurs années :	
Montant facturé en 2022 en € en TTC	5 610.00 €
Montant facturé en 2023 en € TTC	513 608.18 €
Montant engagé en 2024 en € TTC	480 €

Année de programmation : 2023
Commune : Liffré
EPCI : Liffré-Cormier communauté

Cours d'eau : La Grimaudais
Masse d'eau : Le Chevré
BV : Vilaine amont - Chevré

Description de l'intervention : Les travaux ont consisté à remettre dans son fond de vallée et de reconstituer le matelas alluvial du cours d'eau de la Grimaudais sur 840 ml. Le gabarit du cours d'eau après travaux est d'environ 0,2m de hauteur plein bord et d'environ 0,7m de largeur plein bord. Des granulats ont été ajoutés afin de diversifier les écoulements et les habitats. Des bouchons ont été réalisés dans des fossés drainants afin de favoriser l'infiltration de l'eau et de restaurer les zones humides. Des fossés ont également été comblés en plein afin de restaurer passivement un affluent de la Grimaudais. Le lit sera créé naturellement par libre divagation des écoulements d'une zone de source.

Travaux réalisés par Nature et Paysage

Montant associé en € TTC	**185 168.02 €**
Dont dépense connexe en € TTC	4 992.00 €
Si projet sur plusieurs années :	
Montant facturé en 2023 en € TTC	123 892.18€
Montant engagé en 2024 en € TTC	61 275.84 €

Année de programmation : 2023
Commune : Launay-Villiers
EPCI : Laval agglomération

Cours d'eau : Affluent de la Valière
Masse d'eau : La Valière amont
BV : Vilaine amont - Chevré

Description de l'intervention : Les travaux ont consisté à déconnecter le cours d'eau du plan d'eau et de le reméandrer dans son talweg et de lui redonner un gabarit adéquat. Le plan d'eau ayant une petite surface (500m^2) a été aménagé en mare en réduisant la profondeur et en créant des berges en pentes douces. Il a été également totalement déconnecté du réseau hydrographique par la suppression de deux buses.

Travaux réalisés par Nature et Paysage

Montant associé en € TTC	**9 532.20 €**
Dont dépense connexe en € TTC	0 €

Année de programmation : 2023
Commune : Etrelles
EPCI : Vitré communauté

Cours d'eau : Ruisseau de la Prevalaye
Masse d'eau : La Valière aval
BV : Vilaine amont - Chevré

Description de l'intervention : Les travaux ont consisté à remettre à ciel ouvert 300 mètres de cours d'eau dans un contexte urbain.
Travaux réalisés par Cardin

Montant associé en € TTC	**168 931.90 €**
Dont dépense connexe en € TTC	22 003.00 €

Année de programmation : 2023
Commune : Bréal sous Vitré
EPCI : Vitré communauté

Cours d'eau : Affluent de la Valière
Masse d'eau : La Valière amont
BV : Vilaine amont - Chevré

Description de l'intervention : Sur la première moitié de la restauration, le cours d'eau a été reméandré. Sur la seconde moitié de la restauration, le cours d'eau a été remis dans son talweg.
Une partie de l'ancien lit n'a pas été comblé car les eaux pluviales provenant des deux exploitations y ont été redirigées. Les travaux ont été accompagnés d'une création de mare d'environ 800m² située en rive droite du nouveau lit. Un projet bocager est venu compléter la restauration avec une plantation d'une haie à plat sur une grande partie du nouveau linéaire restauré (environ 400m).

Travaux réalisés par Nature et Paysage

Montant associé en € TTC	**91 389.50 €**
Dont dépense connexe en € TTC	0 €
Si projet sur plusieurs années :	
Montant facturé en 2023 en € TTC	86 349.50 €
Montant engagé en 2024 en € TTC	5 040.00 €

Année de programmation : 2022
Commune : La Bouëxière
EPCI : Liffré-Cormier communauté

Cours d'eau : Affluent de la Veuvre
Masse d'eau : Le Chevré
BV : Vilaine amont - Chevré

Description de l'intervention :Les travaux ont consisté à supprimer un plan d'eau sur cours et à restaurer une partie de l'amont du cours d'eau.

Travaux réalisés par Cardin

Montant associé en € TTC	**53 596.60€**
Dont dépense connexe en € TTC	2 217.60 €
Si projet sur plusieurs années :	
Montant facturé en 2022 en € en TTC	3 812.40 €
Montant facturé en 2023 en € TTC	46 276.68 €
Montant engagé en 2024 en € TTC	3 507.72 €

Année de programmation : 2022
Commune : Livré sur Changeon
EPCI : Liffré-Cormier communauté

Cours d'eau : Affluent de la Veuvre
Masse d'eau : Le Chevré
BV : Vilaine amont - Chevré

Description de l'intervention : Remise dans le talweg du cours d'eau avec création de mares.

Travaux réalisés par Agrioservices et Cardin

Montant associé en € TTC	**23 792.57 €**
Dont dépense connexe en € TTC	0 €
Si projet sur plusieurs années :	
Montant facturé en 2022 en € en TTC	22 102.08 €
Montant facturé en 2023 en € TTC	1 690.49 €

Année de programmation : 2023
Commune : Torcé
EPCI : Vitré communauté

Cours d'eau : Ruisseau de l'étang des Vaux
Masse d'eau : La Bichetière
BV : Vilaine amont - Chevré

Description de l'intervention : Les travaux ont consisté à remettre dans son fond de vallée et de reconstituer le matelas alluvial du ruisseau de l'étang des Vaux

Travaux réalisés par Cardin

Montant associé en € TTC	**74 025.84 €**
Dont dépense connexe en € TTC	1 976.88 €
Si projet sur plusieurs années :	
Montant facturé en 2023 en € TTC	68 922.72 €
Montant engagé en 2024 en € TTC	7 080.00€

Année de programmation : 2023
Commune : Noyal-sur-Brutz
EPCI : Chateaubriant-Derval

Cours d'eau : Ruisseau de la Croiserie
Masse d'eau : La Brutz
BV : Le Semnon

Description de l'intervention : Le projet était la suppression d'un plan d'eau creusé dans le fond de la vallée du ruisseau de la Croiserie. La demande de régularisation n'a pas été acceptée, aussi la mise aux normes de ce plan d'eau était obligatoire. L'objectif était la création d'une zone humide de 6 093 m² en lieu et place de l'étang. La création de plusieurs mares permet d'accueillir des espèces inféodées aux zones humides. Après une période de séchage des vases, le terrassement de la vallée a été réalisé avec un apport de remblais conséquent. Le ruisseau a été restauré sur 245 m avec un gabarit adapté de 80 cm par 20 cm. Les postes les plus onéreux ont été le pompage, la gestion des remblais et de la vase, et les deux franchissements.

Travaux réalisés par Colas

Montant associé en € TTC	**471 969,42 € TTC**
Dont dépense connexe en € TTC	7 406,02 € TTC
Si projet sur plusieurs années :	
Montant engagé en 2023 en € TTC	446 583,32 € TTC
Montant engagé en 2024 en € TTC	25 386,10 € TTC

Année de programmation : 2023
Commune : Rougé
EPCI : Chateaubriand-Derval

Cours d'eau : Ruisseau du Moulin Haut
Masse d'eau : La Brutz
BV : Le Semnon

Description de l'intervention : Le ruisseau du Moulin Haut a été remis dans son fond de vallée sur 360 ml. La partie amont a été reméandrée dans un court lit emboîté (environ 30 mètres). Le matelas alluvial a été reconstitué avec un mélange de granulat adapté. Ce linéaire restauré vient clôturer un cycle de travaux de 3 ans sur l'exploitation concernée au cours duquel la majorité des cours d'eau de la ferme ont été restaurés.

Travaux réalisés par Colas

Montant associé en € TTC	**76 935,66 € TTC**
Si projet sur plusieurs années :	
Montant engagé en 2023 en € TTC	72 195,66 € TTC
Montant engagé en 2024 en € TTC	4 740,00 € TTC

2. Aménagement bocager 2023

a. La cadre d'intervention

En place depuis 2011, Breizh Bocage est un programme de financement régional qui permet d'obtenir une aide pour l'implantation de haies bocagères à plat ou sur talus. Ce programme prend en charge les frais des travaux de restauration et de création de haies bocagères (fourniture et pose des plants, du paillage, des protections anti-gibier et création de talus…). Les exploitants agricoles et les propriétaires terriens peuvent demander cette aide.

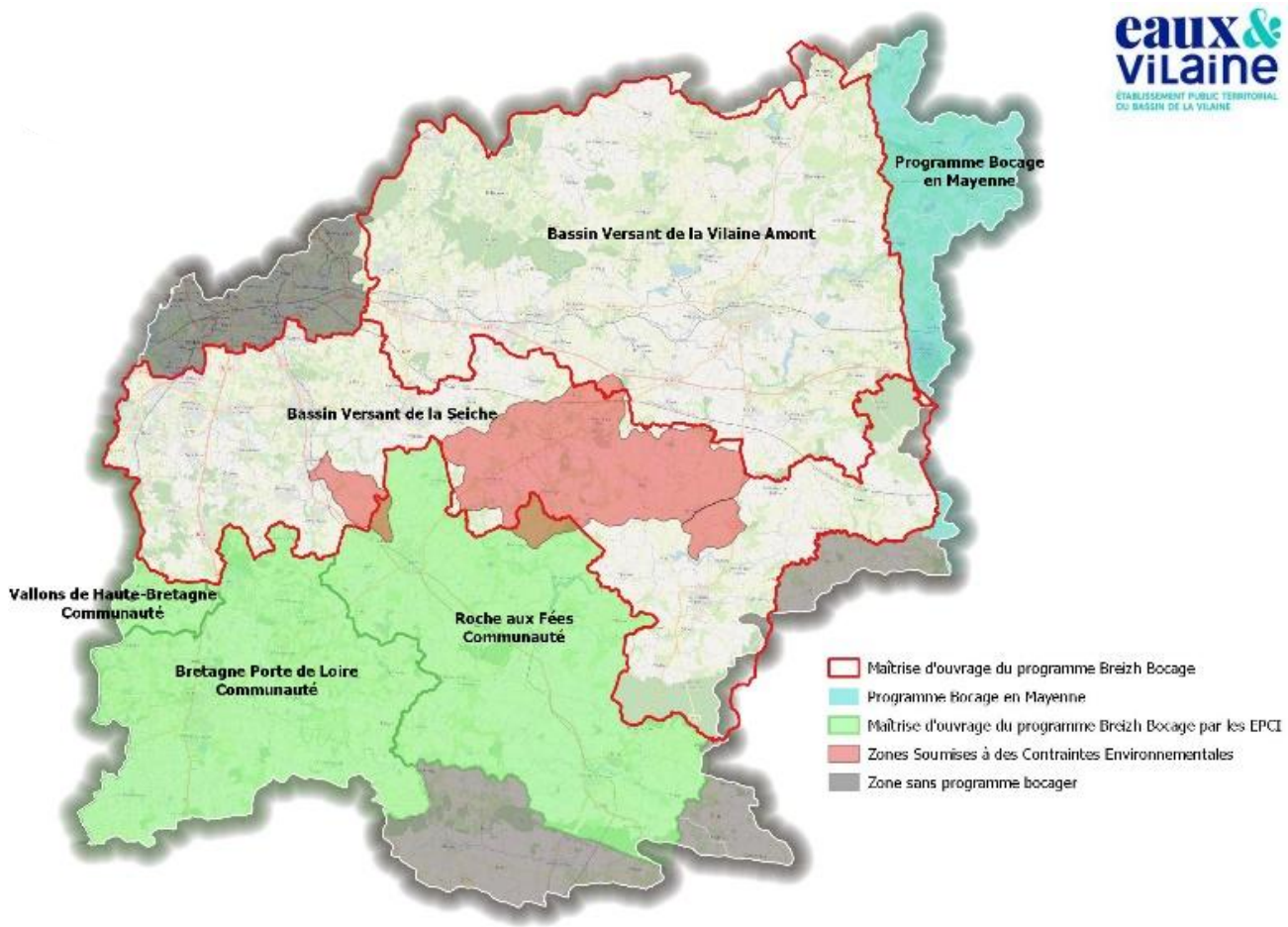
Depuis sa mise en, place Breizh Bocage a permis de créer ou de restaurer près de 300 km de haies sur le territoire de l'UGVE. Ces linéaires plantés permettent de compenser la destruction du bocage et même de le restaurer sur certains territoires. La plantation de haies permet de réduire les transferts de polluants vers les rivières en luttant contre l'érosion du sol. Pour les fermes, le bocage offre de l'ombre et des abris pour le bétail et la biodiversité, et permet de produire du bois d'œuvre et du bois de chauffage.

Il est financé par l'Europe (FEADER), l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, le Conseil Régional et Eaux&Vilaine.

L'UGVE anime le programme Breizh Bocage sur la partie bretonne de son territoire, **en dehors du territoire des EPCI de Bretagne Porte de Loire Communauté et de Roche aux Fées Communauté, qui ont gardé la maitrise d'ouvrage.**

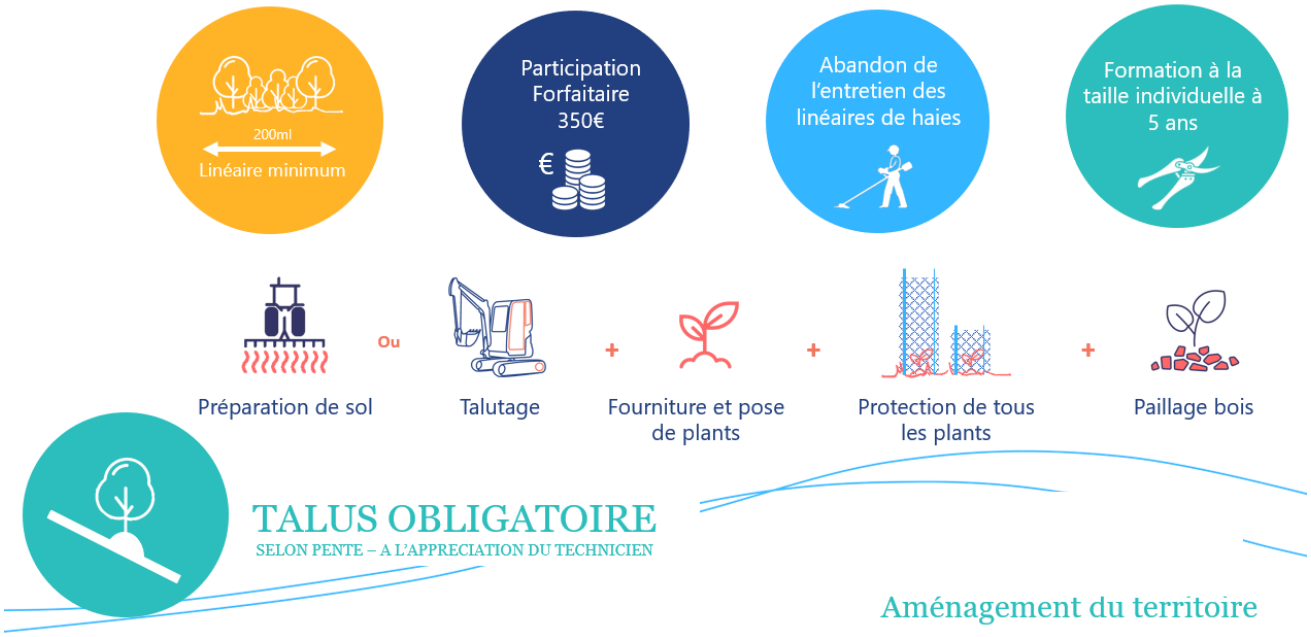
L'UGVE assure aussi l'animation et la maitrise d'ouvrage des travaux sur sa partie Ligérienne. Le développement de cette démarche de restauration et de plantation sur la partie ligérienne a été initié en 2023.

A noter que dans le cadre de la Zone Soumise à Contrainte Environnementale (sur les masses d'eau de la Quincampoix, Prunelay et Planche aux Merles), l'UGVE a également en charge la réalisation des travaux de talus soumis à l'arrêté préfectoral de la ZSCE.



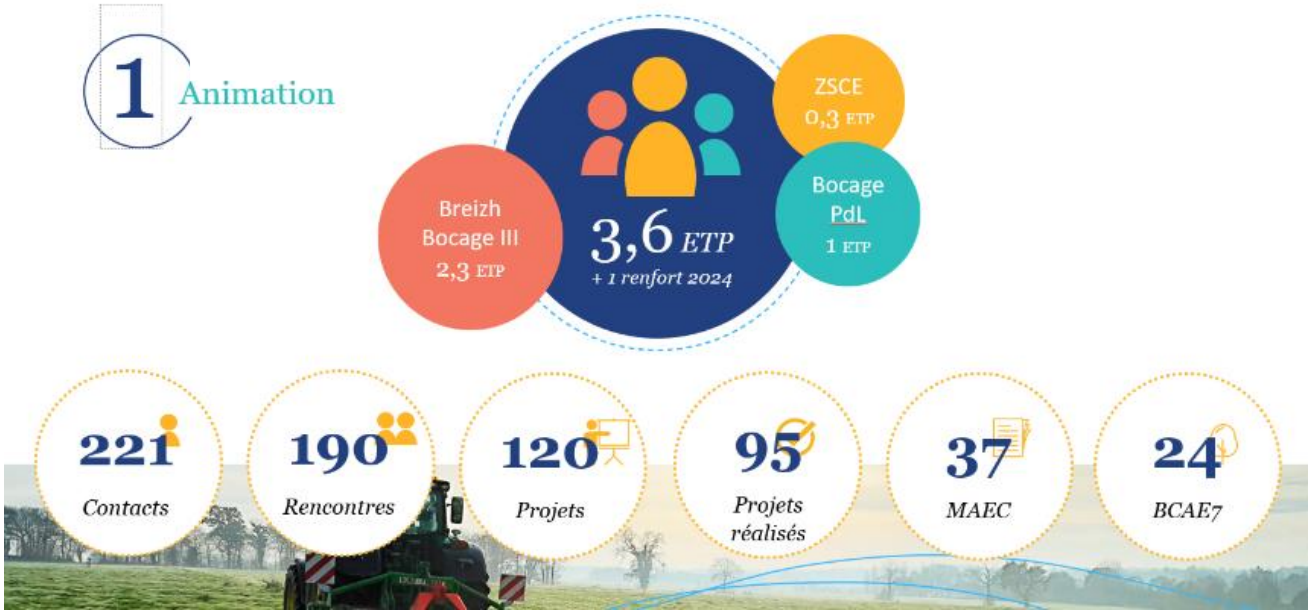
b. La nouvelle stratégie Breizh Bocage

La nouvelle stratégie Breizh Bocage a été élaborée au premier semestre 2023, et en concertation avec tous les acteurs. Validée le 29 décembre 2023 par la Région Bretagne, la feuille de route présente de nouvelles conditions d'éligibilité, afin d'améliorer l'appropriation des haies par les bénéficiaires.

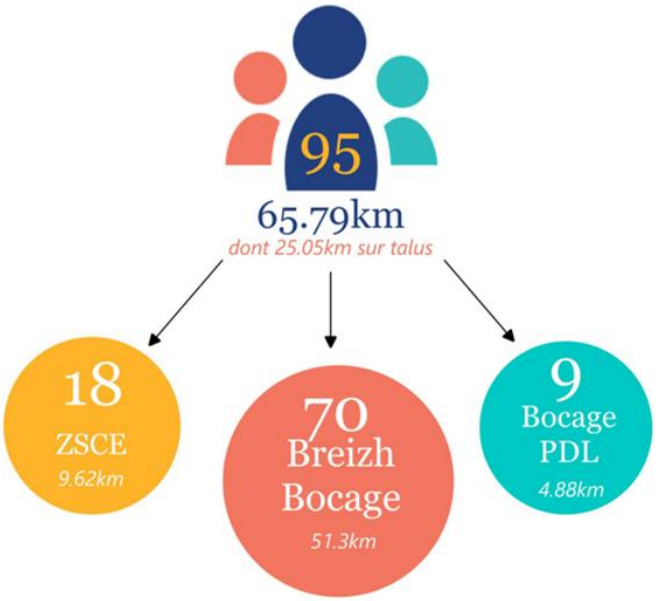


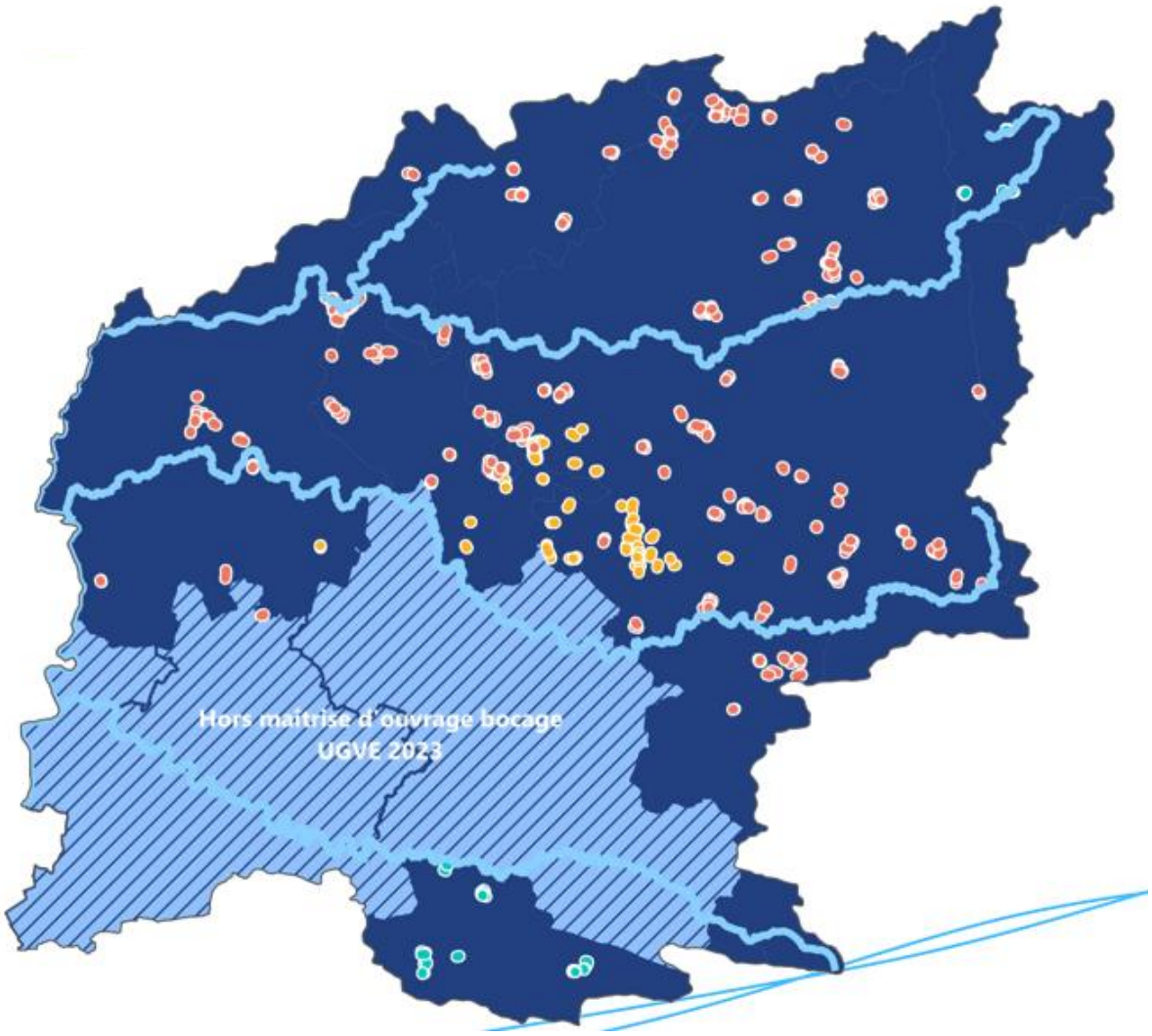
c. Bilan des projets bocagers

Suite aux différentes demandes d'agriculteurs, de particuliers et de collectivités volontaires, voici la synthèse du travail d'animation sur le territoire d'Eaux&Vilaine pour la campagne de travaux 2023-2024.

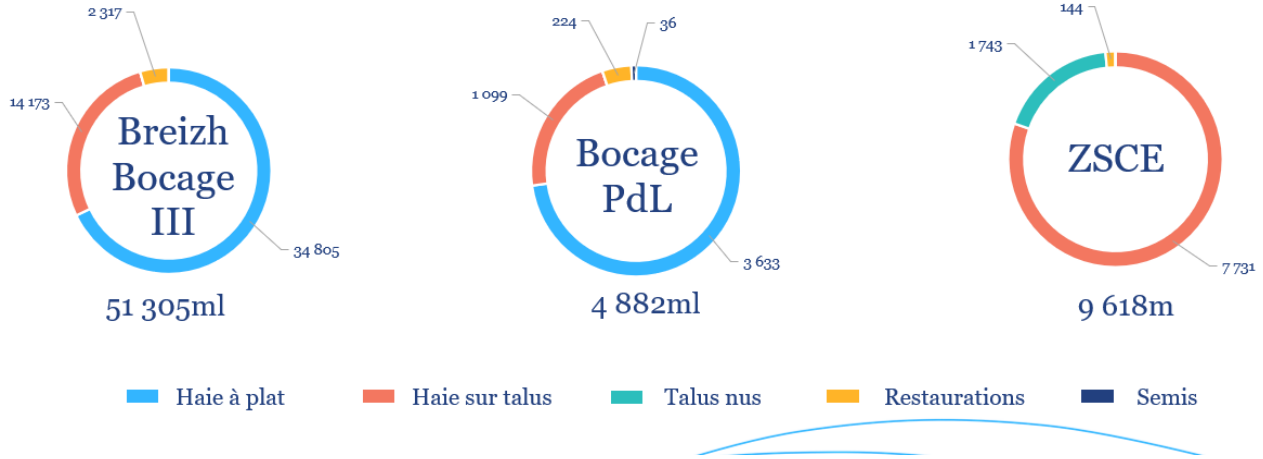


A l'issu de l'animation réalisée en 2023, 66 kms de haies ont été plantées





Type de travaux par programme de plantation (en m):













d. Déplacement de haies BCAE8

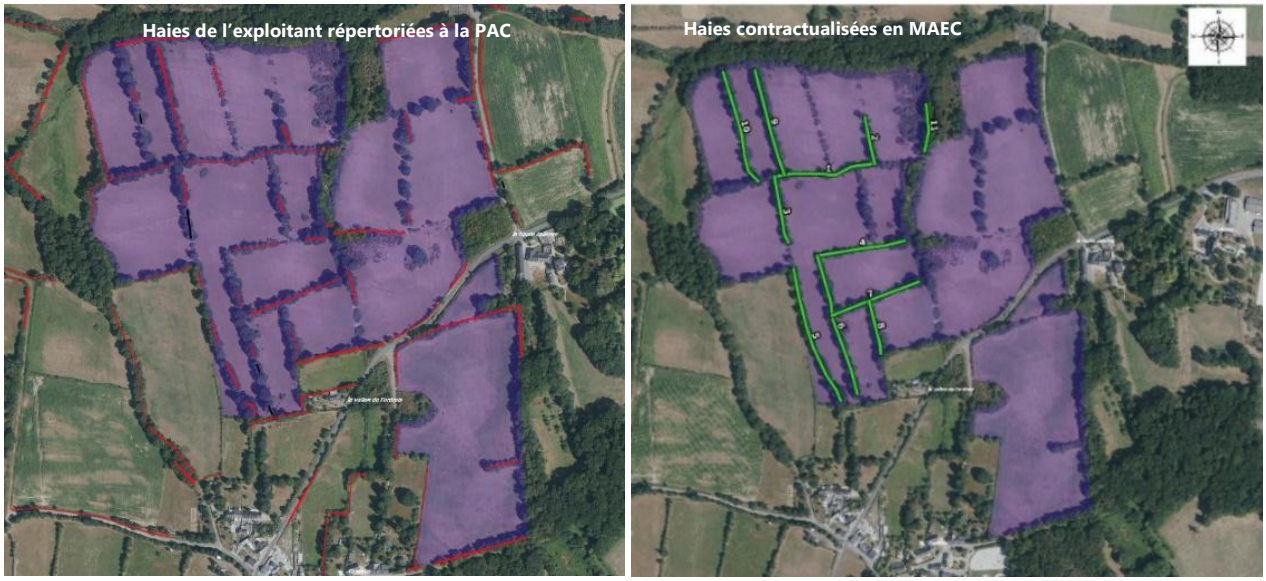
En 2023, vingt-quatre agriculteurs ont sollicité Eaux&Vilaine pour des déplacements de haies.

e. Demande de MAEC bocage

Au printemps 2023, trente-sept exploitations nous ont contacté pour bénéficier d'aides à l'entretien des haies.

Avec le dispositif des MAEC bocage, 3 mesures sont disponibles :

- **Entretien d'arbres isolés ou en alignement au titre de la BR_SEEA_AR01, LINEA_02**
- **Entretien des haies localisées de manière pertinente au titre de la BR_SEEA_HA01, LINEA_01**
- **Entretien de haies arborescente au titre de la BR_SEEA_HA03, LINEA_09**



f. Suivi administratif

Les techniciens sont venus en appui à la réalisation des dossiers de subvention FEADER et/ou élaboration des pièces à fournir pour les financeurs concernant les subventions de travaux, subventions animation, demande de paiement travaux et demande de paiement animation.

C. Volet « Pratiques et usages sur le territoire »

1. Adapter les usages avec la profession agricole aux enjeux qualité et quantité

A/Sous maîtrise d'ouvrage d'Eaux & Vilaine

a. Coordination des Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA)

Pour rappel, le raccourcissement de la durée d'élaboration du CT 2022-2024 avait contraint Eaux & Vilaine à reporter la programmation des actions agricoles en MOAA sur l'année 2022, une fois le CT démarré.

En conséquence, la programmation 2022 des actions agricoles en MOAA fut le copier-coller des actions 2021 des CT de la Vilaine amont-Chevré, de la Seiche, du Semnon. La programmation demandée aux MOAA en 2022 pour la période 2023-2024 n'a finalement pu être aboutie que pour l'année 2023 (trop d'imprécisions sur 2024).

Alors qu'il y avait eu 2 réunions spécifiques aux MOAA en 2022, il n'y a pas eu de réunion des MOAA au cours de l'année civile 2023. Les MOAA ont été conviés au **copil du CT** début 2023 afin de s'imprégner de façon transversale de toutes les thématiques du CT. Les MOAA furent présents au nombre de 6 sur 13 :

- Le Gouessant
- Chambre d'Agriculture
- Agrobio35
- Initiative Bio Bretagne
- CER France Brocéliande
- CIVAM 35 Installation Transmission

Bilan des actions 2023 *(présenté au copil du CT début 2024, en cours de consolidation au 16 septembre 2024)*

- Par type d'actions

	Prévisionnel	Réalisé	Taux de réalisation	Non consommé	Taux de non réalisation
Coordination du CT	17 100 €	17 100 €	100%	- €	0%
Actions collectives	239 956 €	198 102 €	83%	41 854 €	17%
Etude	55 950 €	42 250 €	76%	13 700 €	24%
Suivis	89 150 €	51 825 €	58%	37 325 €	42%
Diagnostics	366 750 €	201 150 €	55%	165 600 €	45%
	768 906 €	**510 427 €**	**66%**	**258 479 €**	**34%**

- Par MOAA

	Prévisionnel	Réalisé	Taux de réalisation	Non consommé	Taux de non réalisation	Informations
Adage	68 450 €	42 300 €	62%	26 150 €	38%	Pas de frais directs sur les RDV techniques et ferme ouverte ; réalisation de 63% des diagnostics et 40% des suivis
Agrobio	175 950 €	184 155 €	105%	- 8 205 €	-5%	Dépassement
CBB	5 340 €	3 345 €	63%	1 995 €	37%	Réalisation 1 démo sur 2
CER	30 600 €	23 400 €	76%	7 200 €	24%	Moins de jours que prévus pour les diagnostics MAEC
CETA	57 350 €	57 350 €	100%	- €	0%	
Chambre d'Agri.	175 816 €	102 977 €	59%	72 839 €	41%	2 jours au lieu de 45 en suivis et pas d'analyses ; moins de coûts directs que prévu, report fiche action aménagements et échanges parcellaires ; moins de jours que prévu sur les diagnostics, les formations ZSCE et par ci-par-là ;
Civam IT	17 100 €	9 900 €	58%	7 200 €	42%	Moins de diagnostics que prévu
Déshyouest	22 950 €	22 950 €	100%	- €	0%	
Eilyps	68 500 €	20 250 €	30%	48 250 €	70%	Moins de diagnostics que prévu ; pas d'actions collective réalisée (turn-over) ; pas de suivis
FD CUMA	6 900 €	6 900 €	100%	- €	0%	
IBB	30 600 €	30 600 €	100%	- €	0%	
Le Gouessant	74 250 €	4 950 €	7%	69 300 €	93%	Manque de visibilité pour les diagnostics MAEC (80 diags prévus pour 4 réalisés)
Ter Qualitechs	35 100 €	1 350 €	4%	33 750 €	96%	Bascule en prestation

Une convention MOA a été en cours de rédaction jusqu'à l'été 2023 puis mise en suspens en raison de nombreuses questions, notamment quelle homogénéisation des conventions MOA pour les 3 UGV, faut-il une version par MOA ? faut-il la validation par un cabinet de juristes ? quelles seront les modalités du 12ème programme d'intervention de l'AELB ? Quelles conditions dans l'avenant de prolongation du CT BV de l'UGVE ?

Aussi, il est prévu de reprendre ce travail fin 2024 ou courant 2025 pour être opérationnel au 01/01/2026, démarrage des secondes périodes des CT.

Enfin, la coordination MOA en 2023 a eu lieu surtout autour de la thématique MAEC, avec de nombreux échanges et rencontres inter-BV liées au lancement de la nouvelle programmation. De nombreuses questions étaient encore posées début 2023 quant aux diagnostics obligatoires, groupes d'échanges obligatoires…

b. Pré-diagnostics individuels

Peu de prédiagnostics ont été réalisés en 2023, au profit :

- d'entretiens exploratoires sur le Semnon amont (animé en mode « équipe projet »)
- de diagnostics MAEC
- de la définition fin 2023-début 2024 de la stratégie de déploiement des prédiagnostics à partir de 2024 (reprise des prédiagnostics le 16 février 2024).

B/Sous Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA)

a. Les actions individuelles – Diagnostics

Comme indiqué plus haut, 2023 fut une année très influencée par le lancement de la nouvelle programmation MAEC et les MOAA ont mobilisé leurs efforts sur ces diagnostics (sans parler des diagnostics CSP hors-CT) pour accompagner les agriculteurs au mieux dans cetet démarche :

- ADAGE : 4 diagnostics biodiversité (test), 3 diagnostics changement de système, 44 diagnostics MAEC
- AGROBIO : pas livré au 16/09/2024 ; 61 diagnostics MAEC
- CER France Brocéliande : 49 diagnostics MAEC
- CIVAM 35 IT : 2 diagnostics IT
- CRAB : 59 diagnostics (7 Ecodo, 5 Azote, 47 MAEC)
- EILYPS : 1 diagnostic Fourrages + 18 diagnostics MAEC
- LE GOUESSANT : 14 diagnostics Sol + 4 diagnostics MAEC
- TER QUALITECHS : 1 diagnostic MAEC + 1 diagnostics Azote

b. Les actions individuelles - Suivis

Les suivis post-diagnostics :
Les suivis 2023 ont été tributaires de la réalisation des diagnostics MAEC et CSP :

- ADAGE : 5 suivis
- AGROBIO : pas livré au 16/09/2024
- CRAB : 1 suivi
- EILYPS : 1 suivi

Désherbage mécanique du maïs :
18 agriculteurs ont souhaité découvrir le désherbage mécanique du maïs à la houe rotative et à la bineuse, accompagnés par Agrobio ou la Chambre d'Agriculture, ou sur le captage de Princé par Interface & Gradients.

Accompagnement à l'implantation de luzerne sous couvert permanent :
16 agriculteurs ont été accompagnés par Déshyouest pour la maîtrise de l'implantation de luzernière sous couvert de trèfle nain : 8 pour des semis de printemps, 8 pour des semis d'été.

c. Les actions collectives

- Rendez-vous techniques : ADAGE (5), CRAB (1), EILYPS (2 réalisés début 2024), FDCUMA (2 en partenariat avec d'autres MOA)
- 1 démonstration d'exploitation durable du bois de bocage par le Collectif Bois Bocage 35
- Première campagne du projet Sysvé'ENVI (Cooperl)
- 4 actions de la CRAB en faveur de l'AB ou des filières BNI
- Réunions d'information sur les MAEC par divers partenaires techniques
- IBB a poursuivi son travail sur la relocalisation en produits bio et son évaluation du potentiel de produits bio en restauration collective
- Le CIVAM 35 Installation Transmission a participé à l'étude conduite par Agrobio* sur le maintien en bio des terres bio.

*AGROBIO, CETA : pas livré au 16/09/2024

2. Développer une stratégie foncière avec l'outil AFAFE

Une réflexion sur le déploiement d'une stratégie foncière a été amorcée en 2019 par le Syndicat de Bassin Versant du Semnon avec l'opportunité de mobiliser l'outil AFAFE (Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental) coordonné par les Conseils Départementaux d'Ille et Vilaine et de la Mayenne, sur la masse d'eau du Semnon Amont. En 2022, à la suite du transfert des compétences GEMA au sein de l'EPTB Vilaine- UGVE, l'équipe opérationnelle a relancé ce projet en lien avec les Départements Mayenne et Ille et Vilaine et les EPCI concernées (RAFcom et Pays de Craon) en proposant une visite de terrain dans le Département des Deux Sèvres où plusieurs AFAFE sont menés.

En parallèle de ce projet d'AFAFE sur le Semnon amont, cette masse d'eau très dégradée a été ciblée par Eaux & Vilaine pour expérimenter une nouvelle forme d'animation. Elle bénéficie donc depuis fin 2022 d'une équipe renforcée constituée d'animateurs et d'animatrices sur les thématiques bocage, agricole et MA et qui expérimente la mise en œuvre concrète d'une approche transversale. La 1ere année de travail de cette équipe sur le Semnon amont a été principalement dédiée à améliorer notre connaissance de la masse d'eau en rencontrant les élus locaux et des agriculteurs pour comprendre le territoire, les pratiques, les problématiques et les dynamiques en cours.

Relancer le projet d'AFAFE dans un contexte de « remise à plat » de notre méthodologie et de construction d'une relation avec les acteurs du territoire nous semblait alors prématuré et d'autant plus qu'une bonne connaissance du territoire est nécessaire pour déclencher un AFAFE avec les deux départements.

Ce qui a été réalisé en 2023 au sujet de l'AFAFE :

- Sondage des acteurs locaux du Semnon amont sur le levier AFAFE de façon informelle : Nous avons cependant profité des différentes rencontres avec ces acteurs pour échanger sur ce dispositif. Sans que cela ne soit représentatif ni exhaustif, les retours des élus locaux et des agriculteurs sont variés. Les agriculteurs que nous avons rencontrés et questionnés sur ce sujet sont plutôt ouverts à cette proposition même s'ils ont du mal à appréhender la démarche dans le détail. Du côté des élus locaux, certains élus de Martigné sont très partants et prêt à être moteurs auprès des autres communes et d'autres communes comme Chelun (et Eancé,) sont très frileux et n'iront que si les agriculteurs de leur commune sont d'accord.
- Analyse SIG de l'éclatement parcellaire : nous avons réalisé une analyse SIG du foncier qui nous a permis de constater l'enjeu de l'éclatement parcellaire sur ce territoire.
- Approfondissement de notre connaissance du dispositif AFAFE (plusieurs retex, webinaires, échanges avec le CD35…), nous estimons qu'il est compatible avec la démarche d'équipe projet mise en œuvre et qu'il s'agira d'un levier puissant pour nous sur le terrain.
- Décembre 2023, organisation d'une réunion sur l'AFAFE avec les élus moteurs de Martigné et les CD53 et 35. L'objectif était de lever les questionnements des élus pour ensuite lancer la 1ere phase du dispositif : rencontrer toutes les communes potentiellement concernées pour leur faire part du projet et leur expliquer la procédure sachant que toutes les communes doivent délibérer pour déclencher le lancement d'un AFAFE. Cette réunion a fait émerger de nouvelles questions d'ordre juridique et financier auxquelles il faut impérativement, du moins pour Eaux et Vilaine, répondre avant de se lancer.

Perspectives 2024 :

1. Réaliser une consultation juridique permettant de lever les questions juridique, technique et financière sur l'implication possible d'Eaux&Vilaine dans le dispositif d'AFAFE

2. Construire une note d'intention avec objectifs à atteindre dans le cadre de l'AFAFE Semnon amont à destination des CD35 et 53

3. Mobiliser et animer les communes du Semnon amont pour leur participation à l'AFAFE. L'AFAFE ne peut être lancé qu'après une délibération favorable des communes du territoire

3. Mettre en œuvre des démarches de lutte contre les pollutions diffuses sur les périmètres des captages

a. Les captages prioritaires de la Vilaine amont

Les captages en eau potable superficiels de la Valière et de Pont-Billon, situés à Vitré et les puits souterrains d'Aulnais et de Méjanot situés sur la commune de Princé sont identifiés depuis 2016 comme prioritaires dans le SDAGE Loire Bretagne.

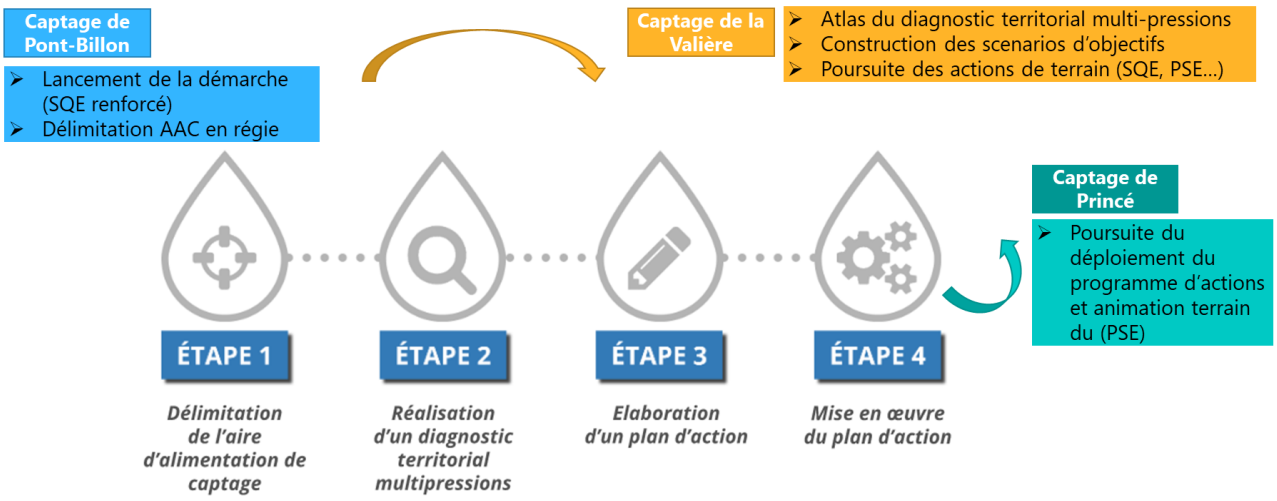
Nom du captage	Type de captage	Paramètre déclassant	Volume prélevé (m3/an- données 2016)	Aire d'alimentation du captage
Captages de Princé	Souterrain	Nitrates	143 600	~ 100 ha
Captage de la retenue de la Valière	Superficiel	Pesticides	6,2 millions m3	6500 ha
Captage de Pont-Billon	Superficiel	Pesticides	1,4 millions m3	13 500 ha

Le syndicat mixte de production exploitant ces captages est Eau des Portes de Bretagne (ex : SYMEVAL).

Les aires d'alimentation des captages prioritaires de Princé, Valière et Pont-Billon sont totalement inclus au sein du périmètre d'action de l'unité de Gestion Vilaine Est d'Eaux & Vilaine.

Afin de lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et par les pesticides sur les aires d'alimentation de ces captages (AAC), des actions correctives et/ou préventives doivent être mises en œuvre de façon proportionnées. L'objectif visé est l'amélioration pérenne de la qualité des eaux en deçà des seuils utilisés pour un classement en captage prioritaire.

Aussi, sur les aires d'alimentation de ces captages, une démarche « captage prioritaire » doit être engagée pour atteindre cet objectif. Cette démarche se décompose en plusieurs étapes successives décrites dans la figure ci-dessous :



Etapes des démarches captages prioritaires (sources : aires-captages.fr)

b. Les enjeux et actions menées en 2023 par Eaux & Vilaine :

Pour le captage de Princé, depuis 2019, une animation agronomique renforcée auprès des 7 agriculteurs sur l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) est assurée par Eaux & Vilaine avec une adhésion de 100% des agriculteurs.

En 2021, les concentrations en nitrates dans l'eau des puits, au percentile 90, avoisinaient 50 mg/L pour Méjanot et 53 mg/L pour Aulnais. La tendance est à la baisse mais l'effort est à prolonger pour garantir une reconquête pérenne de la qualité de l'eau avoisinant 45 mg/L. Suite à la décision de la DDTM de ne pas proroger le dernier arrêté en aout 2022, le maintien des actions sous un format volontaire était indispensable. Ces actions sont pleinement inscrites au sein du contrat territorial de l'unité de gestion Vilaine Est. En 2023, Eaux & Vilaine a maintenu les actions d'accompagnement agronomiques, via l'intervention d'un prestataire ; a accompagné les agriculteurs pour s'engager dans le PSE de Princé et a développé une expérimentation pour le renouvellement des prairies en zones de périmètres sensibles. De plus, certains agriculteurs ont pu essayer le désherbage mécanique sur maïs.

Sur la masse d'eau de la Valière, les actions d'accompagnement technique se poursuivent localement avec un engagement de 17 agriculteurs dans le paiement pour services environnementaux. Concrètement, les agriculteurs ont été accompagnés dans leur prise en main de la technique de désherbage mécanique. Plus globalement sur la masse d'eau, les différents scénarios d'objectif ont été présentés en février 2023.

Enfin, sur le captage de Pont-Billon, le renforcement du suivi de la qualité de l'eau s'est poursuivi afin de dresser un état des lieux de la masse d'eau vis-à-vis des pesticides et cibler les sous bassins versants les plus contributeurs. L'étape de délimitation de l'aire d'alimentation du captage a été conduite au printemps 2023 par les équipes d'Eaux & Vilaine via une approche terrain renforcée.

L'action de l'équipe projet captages, pluridisciplinaire, s'est poursuivie afin de renforcer l'action de terrain et son efficacité sur ces zones stratégiques. Cela a permis de déboucher sur 2 zones de travaux milieux aquatiques (une sur Pont-Billon et une sur Valière).

Synthèse financière

54

	Enveloppe prévisionnelle au CT	Enveloppe consommée	
Captage de la Valière	100 000 €	0 €	**Actions réalisées en Régie**
Captage de Princé	40 000 €	25 620 €	**64 %**
Captage de Pont Billon	100 000 €	0 €	**Actions réalisées en Régie**

Moyens humains (ETP)	
Prévus	**Réels**
1	**0,8**

Chiffres du COPIL annuel 2023

Le captage de la Cité – Le Theil de Bretagne

Le Syndicat d'Eau de la Forêt du Theil (SIEFT) a sollicité les compétences d'Eaux et Vilaine sur son volet pollutions diffuses pour avancer localement sur les problématiques de pollutions aux produits phytosanitaires de ce captage

sous terrain (principalement les métabolites des herbicides utilisés sur le maïs et le colza mais également quelques fongicides de céréales).

Ce captage est par ailleurs en cours de révision de son périmètre et de nouvelles prescriptions concernant les pratiques agricoles sont en cours d'élaboration.

Les douze exploitations agricoles ayant des parcelles sur l'aire d'alimentation de captage (périmètre éloigné) ont été rencontrées sous forme d'entretiens exploratoires. L'objectif étant dans un 1er temps de comprendre leur système de production, leur problématique et leur regard sur l'enjeu Eau du captage.

Ces échanges ont permis de proposer plusieurs pistes d'actions :

- Développer les pratiques agricoles permettant de limiter l'usage de produits phytosanitaires à l'échelle de la parcelle comme le désherbage mécanique du maïs. Les terres situées sur le périmètre de la Cité sont de bonne qualité agronomique comparée aux autres terres alentours et les cultures sont réalisées en priorité sur ce secteur. Les rotations sont donc très courtes.
 Dès 2023, 4 agriculteurs et agricultrices ont été accompagnées dans la pratique du désherbage mécanique par Agrobio35
- Travailler sur le levier foncier pour maitriser les propriétés et/ou les usages sur les parcelles des périmètres. Le SIEFT peut se positionner pour réaliser de l'acquisition foncière soit directement sur les périmètres soit sur des parcelles alentours pour ensuite envisager des échanges parcellaires. Un projet d'échanges parcellaires verra le jour en 2024. En 2023, le SIEFT, avec le soutien technique d'Eaux & Vilaine, a apporté son soutien à la candidature d'une agricultrice auprès de la SAFER pour lui permettre d'extensifier son système de production et ainsi désintensifier ses pratiques sur le périmètre de captage complémentaire
- Travailler sur le développement des filières à bas niveau d'intrants. Cette piste d'action sera travaillée plus globalement à l'échelle de l'UGVE en 2024.

4. Le PAEC et les MAEC – animation du dispositif

En 2023 la nouvelle PAC a été mise en place, ainsi qu'une nouvelle programmation MAEC, après celle de 2015-2020 et des 2 ans de reconduction. Les demandes d'ouverture de PAEC (Projets Agro-Environnementaux et Climatiques) ayant eu lieu fin 2022, il a été décidé face au manque d'animateurs de n'ouvrir que le PAEC sur la partie Bretonne du territoire de l'UGVE.

Les MAEC (Mesures Agro-Environnementaux et Climatiques) sont des contrats de 5 ans, où l'agriculteur s'engagent à respecter un cahier des charges contre une rémunération à l'hectare en fonction de la MAEC et du niveau choisi. Elles sont séparées en 3 catégories : systèmes, qui engage l'exploitations dans son entièreté, localisées (ou biodiversité) qui peuvent se prendre à la parcelle ou au linéaire, et forfaitaires. Les MAEC forfaitaires sont portées par la région.

a. Retour sur les chiffres du dispositif MAEC ouvertes sur l'UGVE :

Nom mesure	Code mesure	Niveau	Montant / ha /an	Résumé
Autonomie fourragère - Élevages d'herbivores	HBV	1, 2, 3	121 € - 177 € - 233 €	Part réduite de maïs dans la surface fourragere, part augmentée d'herbe dans la SFP
Eau – Réduction des herbicides en grandes cultures	PHY	1, 2, 3	122 € - 143 € - 281 €	IFT herbicide à ne pas dépasser, diversification des cultures
Eau – Réduction des pesticides en grandes cultures	PHY	4, 5, 6		IFT herbicide et pesticides à ne pas dépasser, diversification des cultures
Eau – Couverture des sols et réduction des herbicides en grandes cultures	COV	1, 2, 3	204 € -	IFT herbicide à ne pas dépasser, diversification des cultures, couverture des sols
Eau – Couverture des sols et réduction des pesticides en grandes cultures	COV	4, 5, 6		IFT herbicide et pesticides à ne pas dépasser, diversification des cultures, couverture des sols
Eau – Gestion de la fertilisation et réduction des pesticides en grandes cultures	FER	6	212 €	IFT herbicide et pesticides à ne pas dépasser, diminution des flux d'azote
Eau – Arboriculture – Lutte biologique et absence d'herbicides	ARB	1	527 €	Lutte biologique et réduction des IFT

Sol – Semis direct sous couvert permanent	SDC	1, 2	104 € - 158 €	Semis direct, couverture des sols, IFT herbicide et pesticides à ne pas dépasser
Entretien durable des infrastructures agroécologiques – Ligneux	IAE	1	800 €	Entretien durable des haies et des alignements d'arbres
Protection des espèces	ESP	1, 2, 3, 4	82 € - 145 € - 200 € - 254 €	Retard de fauche et protection de la biodiversité
Préservation des milieux humides	MHU	1, 2	150 € - 201 €	Maintien des prairies humides avec interdiction hivernale d'utilisation, UGB maximum à ne pas dépasser

b. Ouverture et paramétrage des MAEC d'E&V

Lors de l'ouverture, les agents de l'UGVE travaillant sur les MAEC ont suivi les réunions préalables avec la DRAAF. Les 3 unités d'E&V ont travaillé ensemble afin de paramétrer les clauses des contrats MAEC, notamment pour les mesures biodiversité, en lien avec d'autres BV. Dans le même temps l'organisation avec les MOA s'est construite, notamment pour la question des diagnostics.

[Mettre les MAEC ouvertes sur le territoire]

c. Animation sur le territoire

L'animation du PAEC a débuté en mars ~ avril, par de la communication via mailing et lettre agricole. Des rendez-vous d'information demandés par les agriculteurs ont été réalisés.

L'UGVE n'a pas fait de réunion collective en régie pour présenter les MAEC, mais a participé aux réunions de MOA (CRAB notamment) pour présenter les MAEC.

d. Réalisation des diagnostics

Les diagnostics systèmes ont été réalisés par les MOA. Les diagnostics biodiversité ont été réalisés en régie : les techniciens agricoles ont réalisé les diagnostics des mesures MHU, CPRA et ESP ; les techniciens bocage ont réalisé les diagnostics des mesures IAE. Les EPCI ayant gardé la compétence bocage : RFC, BPLC et VHBC ont fait réaliser les diagnostics IAE par leurs techniciennes.

e. Transmission des dossiers et instructions

Pour la transmission des diagnostics MAEC à la DDTM, les diagnostics fait par les MOA ont été rassemblés pour signature. Ils ont été transmis en juillet jusqu'au 15 septembre, date de fin de transmission.

Lors de l'ouverture du PAEC des objectifs de contractualisation basés sur les contractualisations des programmations des années précédentes ont été transmis. Voici le nombre de dossier MAEC transmis par rapport à ces résultats :

Mesure	Objectif	Nombre diagnostic transmis
HBV1	50	2
HBV2	102	29
HBV3	144	155
Eau	15	19
Sol	4	0
IAE1	18	57
ESP	10	18
MHU	38	4

Un dossier transmis n'est pas synonyme de contractualisation car nous n'avons pas la validation de la DDTM, l'instruction des dossiers n'ayant pas été finie en 2023.

f. Ouverture du PAEC Ligérien

N'ayant pas pu ouvrir le PAEC pour l'année 2023, E&V a répondu à l'appel à projet de la DRAAF à destination des porteurs de PAEC le 8 octobre 2023. La préparation s'est faite en septembre. Les MAEC seront à contractualiser pour le 15 mai 2024 par les exploitants.

g. Perspectives 2024 :

Continuer l'animation et la réalisation des diagnostics du PAEC Bretagne et Ligérien.

3. Les PSE

Sur le territoire de l'UGVE, 3 dispositifs de paiements pour services environnementaux sont déployés.



Localisation des dispositifs PSE sur le territoire de l'UGVE

Le premier est situé sur les captages de Princé, qui présentent une problématique nitrate.

Captages de Princé	
Porteur du projet	**SMG35**
Enjeux territoriaux	Nitrates
Services environnementaux rémunérés	Faible Reliquat Début Drainage (RDD) Couverture permanente des sols
Nombre d'exploitations engagées	4
Enveloppe prévisionnelle pour 5 ans *Payé en 2023*	109 200€ 39 200€

Animation 2023	Accompagnement individuel et collectif dans le cadre du marché de prestation agronomique local renouvelé en 2023

En 2023, les rémunérations ont été bien supérieures à 2022. Les reliquats début drainage présentaient des valeurs plutôt basses et les agriculteurs ont semé leur couvert rapidement après récolte des céréales.
Le deuxième PSE est localisé sur l'aire d'alimentation du captage de la Valière.

Aire d'alimentation du captage de la Valière	
Porteur du projet	**EAU DES PORTES DE BRETAGNE**
Enjeux territoriaux	Phytos et eutrophisation de la retenue
Services environnementaux rémunérés	Cultures à bas niveau d'intrants phytosanitaires Désherbage mécanique du maïs Mise en herbe des zones humides
Nombre d'exploitations engagées	17 (1 arrêt d'activité)
Enveloppe prévisionnelle pour 5 ans *Payé en 2023*	462 000€ *81 000€*
Animation 2023	Accompagnement individuel et collectif au désherbage mécanique en partenariat avec la CRAB et AGROBIO35 Etude sur le développement de la filière sarrasin

En 2023, les indicateurs étaient assez stables par rapport à 2022, ce qui est également le cas pour la rémunération. En 2023, un stage a été conduit sur le développement de la filière sarrasin en lien avec ce territoire et le PSE (cf paragraphe 5.a.1).

Le dernier PSE est situé sur le bassin versant de la Seiche et plus particulièrement sur le territoire concerné par la ZSCE.

ZSCE du bassin versant de la Seiche	
Porteur du projet	**EAUX & VILAINE**
Enjeux territoriaux	Nitrates et érosion
Services environnementaux rémunérés	Faible RPA sur maïs Bonne couverture du sol (durée et qualité)
Nombre d'exploitations engagées	17

Enveloppe prévisionnelle pour 5 ans *Payé en 2023*	686 000€ *107 816€*
Animation 2023	Réunion de lancement Accompagnement individuel à la méthode Merci en partenariat avec la CRAB Diagnostic individuel fertilisation azotée

En 2023, les résultats RPA sont bien meilleurs que les résultats 2022, ce qui influe directement sur la rémunération des exploitations. L'indicateur sur la couverture du sol a été un peu moins bien noté qu'en 2022 du fait de la météo moins favorable.

D. Volet Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances

Ce volet répond à 5 grands objectifs définis au CTBV :

- Communiquer sur Eaux et Vilaine pour donner de la visibilité à l'établissement
- Communiquer sur l'Unité de Gestion Est pour une meilleure compréhension de nos missions
- Sensibiliser les scolaires
- Sensibiliser le grand public à nos actions et la problématique "Milieux Aquatiques"
- Informer/Former les élus du territoire

1. Les outils de communication

Le tableau ci-après synthétise les outils de communication de 2023 de l'UGVE.

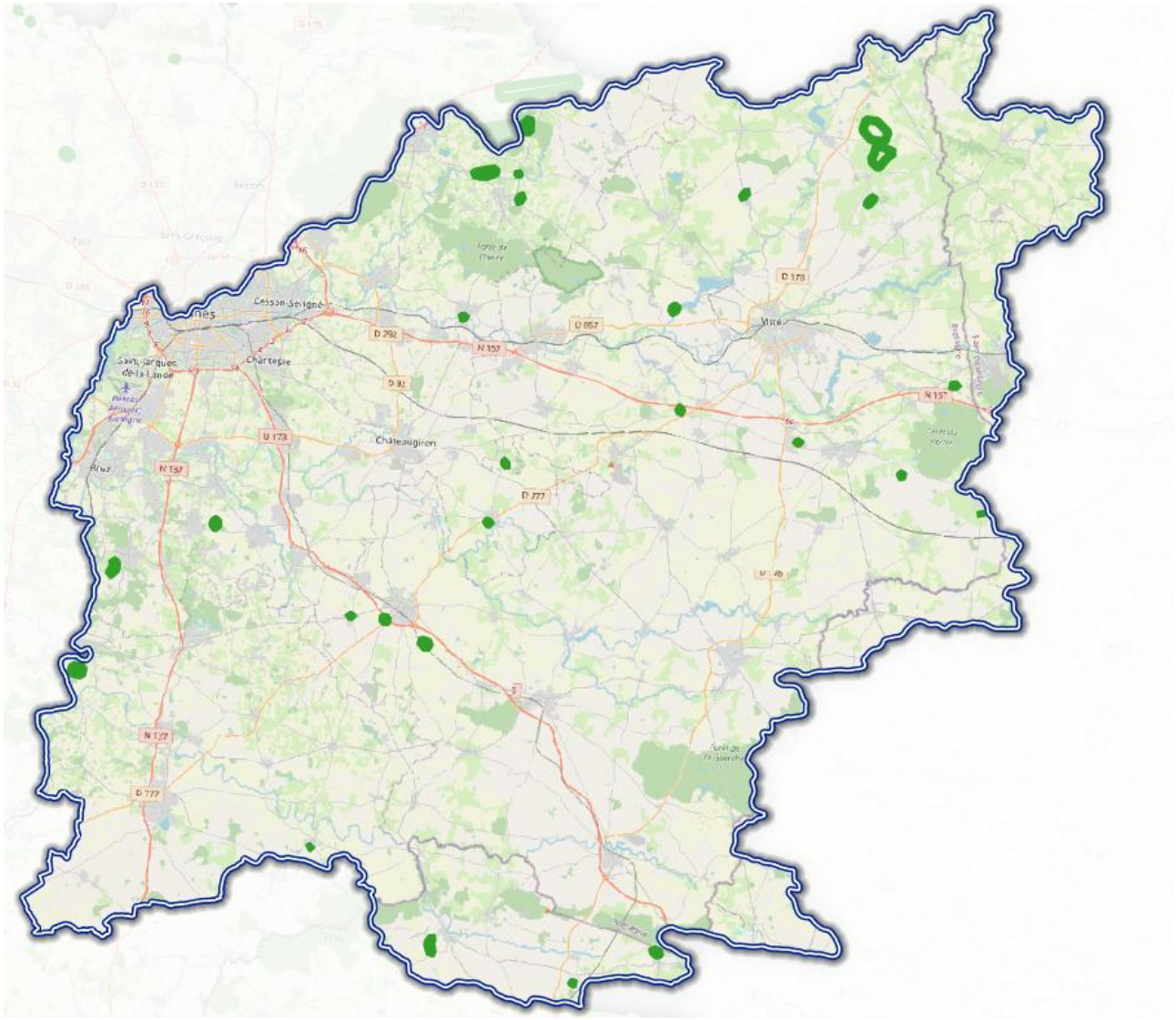
	Documents/supports de communication
Communication générale	Newsletter l'Inf'Eaux 1 Newsletter l'Inf'Eaux 2 Newsletter l'Inf'Eaux 3 Rapport d'établissement Rapport activités UGVE Engagement réflexion La Mer Commence Ici Plaquette UGVE
Communication Milieux Aquatiques	Communiqué de presse : La Bouëxière, Servon-sur-Vilaine et Etrelles Plusieurs panneaux travaux Milieux Aquatiques Panneau Servon-sur-Vilaine Bâches travaux Milieux Aquatiques
Communication Bocage	Plaquette bocage Pays de La Loire
Communication Agricole	Lettre agricole 1, 2, 3 Lettre agricole spéciale MAEC Lettre agricole spéciale désherbage mécanique

Quelques exemples d'outils et supports de communication



Focus sur l'outil drone

Les 2 drones disponibles au sein d'Eaux et Vilaine (MAVIC 3 pour les photos/vidéo, M300 pour le lidar) ont été mobilisés pour la communication des travaux milieux aquatiques et bocagers en 2023 (20 sites), ainsi que pour réaliser des relevés topographiques sur des sites étendus pour l'élaboration des avants projets des travaux de restauration des cours d'eau (3 sites).



Répartition des vols réalisés en 2023 à l'échelle de l'UGVE

Cet outil est très utile de par ses qualités essentielles comme sa praticité, sa performance, sa maniabilité, sa sécurité et sa rentabilité. Il aide à la mise en œuvre des travaux et permet aussi de mieux communiquer sur les travaux

La communication par drone est le moyen idéal, rapide et économique pour apporter une autre dimension. L'image aérienne a un impact positif sur les publics en leur offrant une vue d'ensemble, une vision à distance et une réalité qui sont rarement offertes par des moyens traditionnels. Le drone professionnel est devenu un outil indispensable dans la communication et aussi un réel outil d'aide à la décision.

2. Sensibilisation à l'environnement

a. Sensibilisation auprès des scolaires

Ce volet est assuré tout au long de l'année par l'animatrice Territoriale.

Les actions programmées pour 2023 dans ce volet ont pour but principaux : d'informer et de sensibiliser les scolaires sur les problématiques environnementales relatives à la reconquête de la qualité de l'eau et la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

Dans ce cadre, et afin de sensibiliser les enfants à cette problématique, l'Unité de Gestion Vilaine Est propose aux écoles du territoire de participer à un projet pédagogique sur l'eau en partenariat avec des structures d'éducation à l'environnement. Ce programme est dédié **aux écoles primaires sur les niveaux CM1 et CM2.**

Il est construit autour de 4 thèmes et permet aux enseignant de proposer un outil pédagogique complet.



- L'eau : de la nature au quotidien
- La nature près de l'école
- Le bocage : la haie au service de l'eau
- L'eau et l'agriculture

Le lancement des inscriptions s'est fait en juin 2023.

En 2023, l'UGVE a recensé 69 demandes. Aussi, au moment de la sélection des écoles, si le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de classes prévues, des critères de sélection sont attribués : écoles ayant déjà ou non bénéficiées d'intervention, répartition sur le territoire, écoles bénéficiant d'autres programmes d'éducation à l'environnement, date d'inscription. **Le choix des classes s'est porté sur 25.**

Répartition par EPCI

Rennes Métropole	7
Vitré Communauté	9
Bretagne Porte de Loire Communauté	4
Pays Chateaugiron Communauté	1
Roche aux Fées Communauté	3
Liffré Cormier Communauté	0
Vallons Haute Bretagne Communauté	1
	25

Répartition par partenaires

Partenaires	Nombre de classes
Agrobio 35	3
Eaux et Rivières de Bretagne	4
Fenicat	4
Les Petits Débrouillards	5

Mayenne Nature Environnement	3
Nous les Graines de Demain	6
	25

Un bilan très positif :
Du coté des prestataires avec une bonne dynamique et des enseignants impliqués et motivés, ce qui favorise le travail en collaboration
Du coté des enseignants avec des interventions correspondant à leurs attentes, à leur programme pédagogique et des interventions bien menées

b. Sensibiliser des élèves de lycées



Intervention au lycée de St Exupéry de Vitré sur la restauration des cours d'eau, les enjeux en termes de pollution de la Vilaine, les actions auprès des agriculteurs, les techniques de mesure de granulométrie et vitesse d'écoulement

Intervention au lycée agricole de St Aubin du Cormier avec le développement de nos missions et une visite de chantier de restauration

Suivi d'un projet étudiant d'AgroParisTec de Nancy sur le projet de restauration du Blosne en partenariat avec Rennes Métropole

c. Sensibilisation des élus

De nombreuses interventions ont pu être conduite sà destination des élus :

- Formation bocage à destination des élus de Liffré Cormier Communauté 05-04-2023
- Intervention en conseil municipal de Marigné Ferchaud pour présenter nos missions 01-06-2024
- Intervention dans les instances des EPCI pour présenter Eaux et Vilaine, nos missions, en parallèle d'une présentation des études HMUC : Conférence des Maires de Bretagne Porte de Loire Communauté le 17-11-2023, Conseil communautaire de Vitré Communauté le 04-12-2023, Commission Eau du Pays de Chateaugiron Communauté le 05-12-2023, Commission Aménagement-Eau de Liffré Cormier Communauté le 20-12-2023

d. Sensibilisation de la profession agricole

- **Lettre agricole 1, 2, 3**
- **Lettre agricole spéciale MAEC**
- **Lettre agricole spéciale désherbage mécanique**

e. Sensibilisation du grand public (Florence)

- **Formation à Eau et rivière de Bretagne 13-01-2023**
- **Formation sur les zones humides dans le cadre de l'ABC de Domloup 23-02-2023**
- **Fête de la nature à Acigné 24-05-2023**
- **Formation sur la restauration des cours d'eau à Liffré Cormier Communauté dans le cadre du mois pour le climat 15-09-2024**

f. Formation et sensibilisation des agents des collectivités (Florence)

Encore cette année, la Région Bretagne a proposé **des formations DEAN** aux agents des collectivités. L'UGVE a centralisé les demandes. **64 agents ont pu bénéficier de ces formations en 2023.**

	Date formation	Nombre total stagiaires inscrits	Nombre total stagiaires convoques
Bases de l'agronomie - fonctionnement du sol + module fondamentaux jardinage au naturel	15/11/2023	1	1
Taille des arbustes fruitiers et d'ornement	13/02/2023 24/11/2023	20 7	20 0
Accueil biodiversité au jardin et espaces publics	30/03/2023 16/11/2023	9 4	0 4
Les plantes invasives : reconnaissance, impact et gestion (initiation)	14/12/2023	12	6
Entretien et aménagement des cimetières	25/12/2023	1	1
Entretien et aménagement des espaces publics	17/10/2023	5	5
Connaissances des associations des plantations et la gestion de la flore spontanée	13/10/2023	9	4
Santé des arbres - initiation	07/12/2023	16	9
Entretien des terrains sportifs engazonnés de plein air (initiation)	21/09/2023	5	5
Entretien des terrains sportifs engazonnés de plein air (perfectionnement	19/10/2023 30/11/2023	5 4	5 4
		96	**64**

3. Etudes

a. Stages

1.Stage « Developpement de la culture de sarrasin sur l'Aire d'Alimentation de Captage de la Valiere pour l'amelioration de la qualite de l'eau

L'AAC de la Valière, située à l'Est de Vitré, est l'une des principales ressources en eau potable de l'Ille-et-Vilaine . Le captage est exploité par le producteur d'eau potable, Eau des Portes de Bretagne (EPB). L'UGVE était chargée des compétences GEMA sur le territoire de la Valière et porte d'autres compétences annexes comme la gestion du bocage et des pollutions diffuses (jusqu'en 2023 sur les périmètres de protection du captage).
L'AAC de la Valière est classée comme prioritaire vis-à-vis des pollutions par les pesticides depuis 2016 par le SDAGE Loire Bretagne. Des actions doivent être menées pour reconquérir la qualité de l'eau et diminuer les coûts de potabilisation. Dans ce but, l'UGVE expérimente depuis 2021 un dispositif de
Paiements pour Services Environnementaux (PSE), qui sera repris en 2024 par EPB en direct. Plusieurs services sont rémunérés comme le désherbage mécanique du maïs ou encore la production de cultures à bas niveau d'intrants tel que le sarrasin. La culture de sarrasin a l'avantage de ne nécessiter aucun intrant et est donc intéressante pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants. Cependant, la production de sarrasin par les agriculteurs conventionnels reste anecdotique sur le territoire de la Valière.
L'objectif du stage mené par Apolline Lévèque était donc de répondre à la question suivante : **« Comment est-il possible de développer la culture de sarrasin sur l'aire d'alimentation de captage de la Valière dans le but d'améliorer la qualité de l'eau ? »**

Un état des lieux de la filière sarrasin conventionnel en Bretagne a permis de construire plusieurs scénarios de développement de la culture qui ont ensuite été soumis et enrichis par les agriculteurs du territoire. Ces retours

sur les scénarios, croisés avec les modalités et enjeux des collectivités Eaux et Vilaine et EPB, ont permis de retenir 2 modalités de développement complémentaires :

- Le scénario coopérative : s'appuyer sur les coopératives impliquées dans le développement du sarrasin pour que les agriculteurs puissent tester la culture de sarrasin sans aucune autre prescription. Dans ce cas, un conseil technique serait financé par les collectivités pour s'assurer que les agriculteurs expérimentent dans de bonnes conditions
- Le scénario Terres de sources dans le cadre du dispositif développé par Eau du Bassin Rennais. En échange d'une rémunération plus intéressante que dans le scénario coopérative, les agriculteurs cultivent du sarrasin tout en respectant un cahier des charges protégeant l'eau sur l'ensemble de leur système d'exploitation.

Ces deux démarches, présentées à l'ensemble des acteurs de la filières, sont opérationnelles et complémentaires à partir du moment où au moins une des deux collectivités aura adhérer à Terres de Sources.

Perspectives 2024 :

La suite de ce projet sera mis en pause quelques mois en attendant de retrouver un fonctionnement opérationnel avec EPB.

Par ailleurs, il faudra bien prendre en considération les problématiques concurrentielles sur le sarrasin ayant un impact direct sur les filières locales. Celles-ci seront probablement amplifiées par une possible augmentation de la production locale liée à l'automne pluvieux 2023 n'ayant pas permis d'emblaver toutes les surfaces prévues en céréales et sur lesquelles les agriculteurs prévoient notamment de cultiver du sarrasin au printemps 2024.

2. Stage « Etude des caracteristiques hydromorphologiques des cours d'eau de reference du bassin versant de la Vilaine

Eaux & Vilaine priorise sur son territoire les projets de restauration sur les têtes de bassin versant. Pour mener à bien les projets, les gestionnaires en charge des travaux s'appuient sur des lois morphométriques issues de la bibliographie scientifique. Cependant, ces dernières sont issues de territoires présentant des contextes différents en termes de relief, de géologie et d'occupation du sol (Sanchez-Montoya et al., 2009 ; Malavoi et Bravard 2010). De ce constat est née l'idée de rassembler des données hydromorphologiques sur les cours d'eau de référence locaux afin de les utiliser dans le cadre de la restauration.

Les principaux objectifs de ce stage sont d'éprouver et de valider un protocole de recueil de données hydromorphologiques des cours d'eau de référence à l'échelle du segment morphologiquement homogène (SMH). Ce dernier est produit en partenariat avec la Direction Régionale Bretagne de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Le protocole a vocation à être appliqué par l'OFB à l'échelle de la région Bretagne, voire à tout l'HER Armoricain. Il vise également à identifier des valeurs guide pour la restauration des cours d'eau en tête de bassin versant et à questionner les techniques de dimensionnement appliquées aujourd'hui par les gestionnaires des milieux aquatiques.

3.Stage « Recherche d'Itineraires techniques optimaux de plantation de haies champetres »

Accueil d'un stagiaire de Master 2 « Ecologie et éco-ingénierie des zones humides » pour une durée de 6 mois. Il a pour mission d'étudier le succès des plantations de haies qui peut être limité par des pressions connues mais peu étudiées telles que la prédation par le gibier, les conditions climatiques ou leur dégradation par un entretien trop intense. Les effets d'une liste de ces variables techniques et pédoclimatiques sur la reprise de haies plantées dans le cadre du programme Breizh Bocage dans le bassin versant de la Vilaine ont été étudiés par des relevés de terrain des analyses statistiques. Il a été démontré que les taux de reprise semblent meilleurs lorsque les haies sont paillées et plantées précocement en saison et leurs plants protégés. Et au contraire, la reprise est moins bonne lorsque les haies sont plantées sur talus, sur sol faiblement drainé ou en conditions de sècheresse dont les fréquences et les effets semblent de plus en plus importants.

b. Contrat d'apprentissage

Les missions d'apprentissage d'Arthur DEBEL s'articulaient autour de 2 sujets complémentaires :

- L'élaboration de protocoles de suivi de la dynamique hydro-sédimentaires des têtes de bassin versant de référence et des cours d'eau restaurés afin d'améliorer les connaissance de ces processus dans l'optique de questionner les techniques de restauration employées par les agents et apporter des clefs de compréhension de ces processus.
- Évaluation des incertitudes et des limites des formules de dimensionnement utilisées dans le cadre de restaurations hydromorphologiques de cours d'eau. Cette mission a pour finalité de proposer un outil didactique à destination des agents milieux aquatiques prenant en compte les incertitudes, les gammes de valeurs issues de mesures in situ, et les limites de chaque étape de dimensionnement.

Ces missions ont été suivies par un comité technique composé de l'OFB Bretagne, l'UMR LTMR de Rennes 2, Géosciences de Rennes 1 et la cellule ASTER d'Ille et Vilaine.

c. Etudes pré-opérationnelles

Plusieurs études hydrauliques ont été réalisées dans le cadre de projet de restauration des milieux aquatiques afin d'évaluer et d'adapter les projets en fonction des incidences hydrauliques de leurs incidences hydrauliques.

Elles concernaient : le ruisseau de la Blanchetais à Orgères, l'Ise à Brie, Ruisseau de Chaumeré à Domagné et le Ruisseau de la Prevalaye à Etrelles.

Une étude multi-scénarii a été proposé au propriétaire du moulin d'Acigné. Le déversoir du moulin est en ruine depuis 2 ans et la Vilaine n'est plus sous son influence. Les propriétaires ont émis le souhait de ne pas remettre en état l'ouvrage pour des raisons financières. Le club de kayak polo situé en amont a sollicité la commune d'Acigné pour trouver une solution afin de stabiliser la situation et leur pratique sur la Vilaine (accès à la rivière pour les scolaires, pratique du polo sur 6 terrains pour la Breizh cup...).

L'étude était composée en 2 phases :

- Phase 1 : diagnostic des ouvrages (topographies, géotechnique, usages, contexte réglementaire...) et du remous amont (bathymétrie et profils en travers, usage de kayak polo, état des berges et de la connectivité avec les zones humides riveraines, diagnostics des habitats de la Vilaine amont sur 7km...)
- Phase 2 : Etude en phase d'esquisse de 3 scénarios (remise en état du déversoir avec/sans passe à poissons- arasement du déversoir (avec/sans passe à poissons) et dérasement du déversoir avec les mesures d'accompagnement associés) avec estimation des couts de chaque opération.

L'étude a été restituée en début d'année 2024 à l'ensemble des protagonistes (propriétaires, club kayak, commune, financeurs, Rennes Métropole).

4. Suivis de l'évolution des masses d'eau

a. Les diagnostics de cours d'eau

Cette ligne du contrat territorial fait référence à plusieurs démarches et notamment aux diagnostics de cours d'eau qui permettent d'identifier des zones de source, faire de la prospection en vue de travaux et démarrer le travail de concertation (notamment sur les masses d'eau en phase d'état des lieux ou qui basculent en phase opérationnelle).

Depuis 2023, le diagnostic de cours d'eau de Eaux & Vilaine est effectué en régie. Il reprend une partie de la méthode T2BV de l'Office Français de la Biodiversité, en particulier la partie concernant le lit mineur avec environ 20 paramètres à échantillonner. Parmi les paramètres relevés sur le lit mineur :

- Les dimensions du lit de plein bord
- La position par rapport au talweg
- La sinuosité
- La ripisylve
- La rugosité du lit

L'ensemble des éléments relevés permettent de calculer un indice d'artificialisation qui donne une note à chaque tronçon morphologiquement homogène de cours d'eau. Chaque tronçon fait également l'objet d'une préconisation de restauration adaptée à la situation et aux dégradations du tronçon de cours d'eau.

Pendant le diagnostic, plusieurs éléments du paysage annexes aux cours d'eau sont diagnostiqué et/ou enregistrés.

Les ouvrages présents le long du cours d'eau sont bancarisés. L'état d'usure de l'ouvrage et ses caractéristiques techniques sont relevés et ces données sont valorisées en phase opérationnelle.

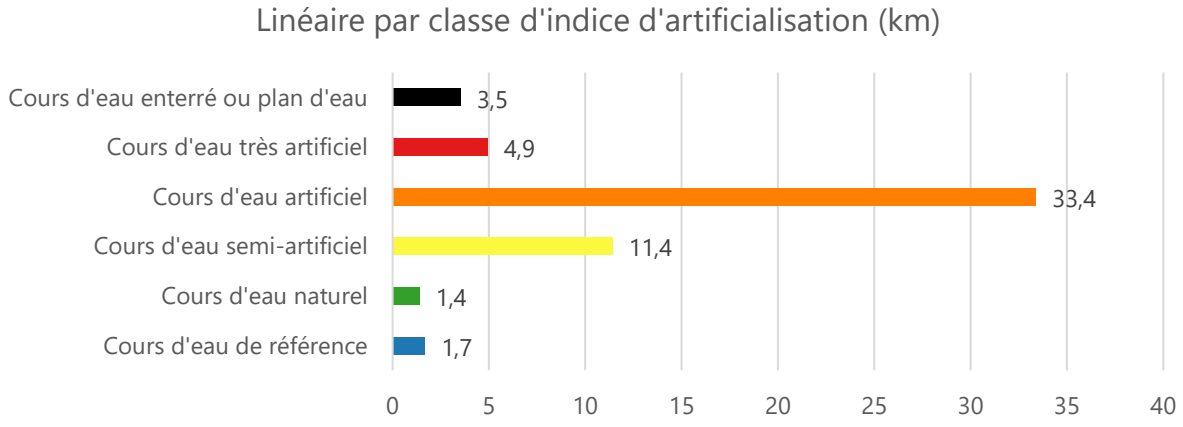
Les éléments relevant du réseau hydraulique annexe (RHA) sont bancarisés. Les RHA comprennent tous les écoulements qui ne sont pas considérés comme des cours d'eau : les fossés, les drains ou exutoires de drain, les noues, … Ces relevés ne sont pas exhaustifs mais apportent de nombreuses informations utiles à la préparation de phase plus opérationnelles.

Les plans d'eau font l'objet d'un diagnostic à portée opérationnelle comprenant des appréciations technico-sociales (mode d'alimentation, présence d'organe de vidange, usages du plan d'eau, …). La base de données a été travaillé pour pouvoir accueillir des éléments à recueillir lors d'un entretien avec le propriétaire.

Sur l'UGVE, la première formation aux agents a eu lieu le 08/03/2023 et une seconde session a eu lieu le 18/10.

Les résultats du diagnostic

Pendant la campagne de diagnostic 2023-2024 (du 01/07/2023 au 30/06/2024), 56,4 km de cours d'eau ont été diagnostiqués. Environ 96% des cours d'eau visités sont classés de semi-artificiels (dégradation modérée) à enterré/plan d'eau sur cours (dégradation maximale).



Quelques cours d'eau naturel et de référence ont été repérés sur le territoire. Il est à noter que le classement en référence est celui donné par l'application de l'indice mais le classement ne préjuge pas de l'état du bassin versant. Ces cours d'eau ne peuvent donc pas être considérés d'office comme des références.

Au total, 525 RHA ont été enregistrés dont 27,3 km de fossés et 142 exutoires de réseau de drainage.

Sur la campagne 2023-2024, le linéaire de diagnostic effectué par agent atteint les 4,7 kml. La différence observée par rapport aux 10 kml par agent prévus s'explique comme suit :

- La méthode à appliquer en régie est arrivée tard dans l'année ;
- La méthode est nouvelle et nécessite un temps de prise en main ;
- Les éléments relevés sur le terrain sont multiples. Le diagnostic de cours d'eau en lui-même ne représente qu'une partie du temps de terrain.

b. Suivi physico-chimique de la qualité de l'eau

L'UGVE a mis en place plusieurs stratégies de suivi de la qualité des eaux de surfaces sur son territoire :

- Le renforcement des stations de suivi de l'Agence de l'Eau et des Départements pour le suivi et l'évaluation des masses d'eau prioritaires (14 stations)
- Suivi des paramètres «EROSION» sur les 2 captages prioritaire de la Vilaine
- Suivi des paramètres «EROSION» et calendaire sur le Semnon amont
- Suivi des paramètre « EROSION » sur les 3 masses d'eau ZSCE de la Seiche

Le suivi « Erosion » se compose d'une campagne mensuelle déclenchée lors d'épisodes pluvieux entrainant du ruissellement des sols agricoles. Les paramètres recherchés sont le Phosphore total, le Phosphore dissous, les Matières en suspension et les Pesticides.

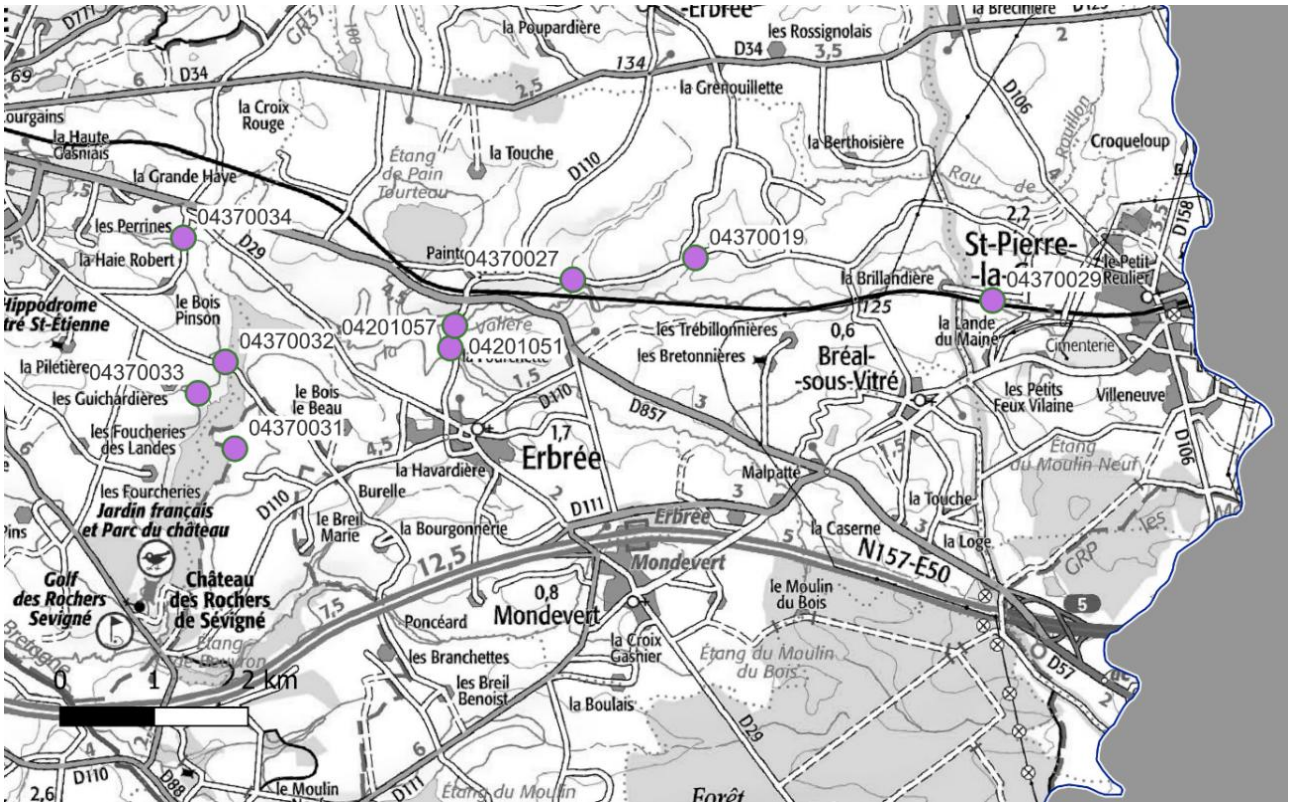
Le tableau ci-dessous présente la synthèse des suivis de l'année 2023 :

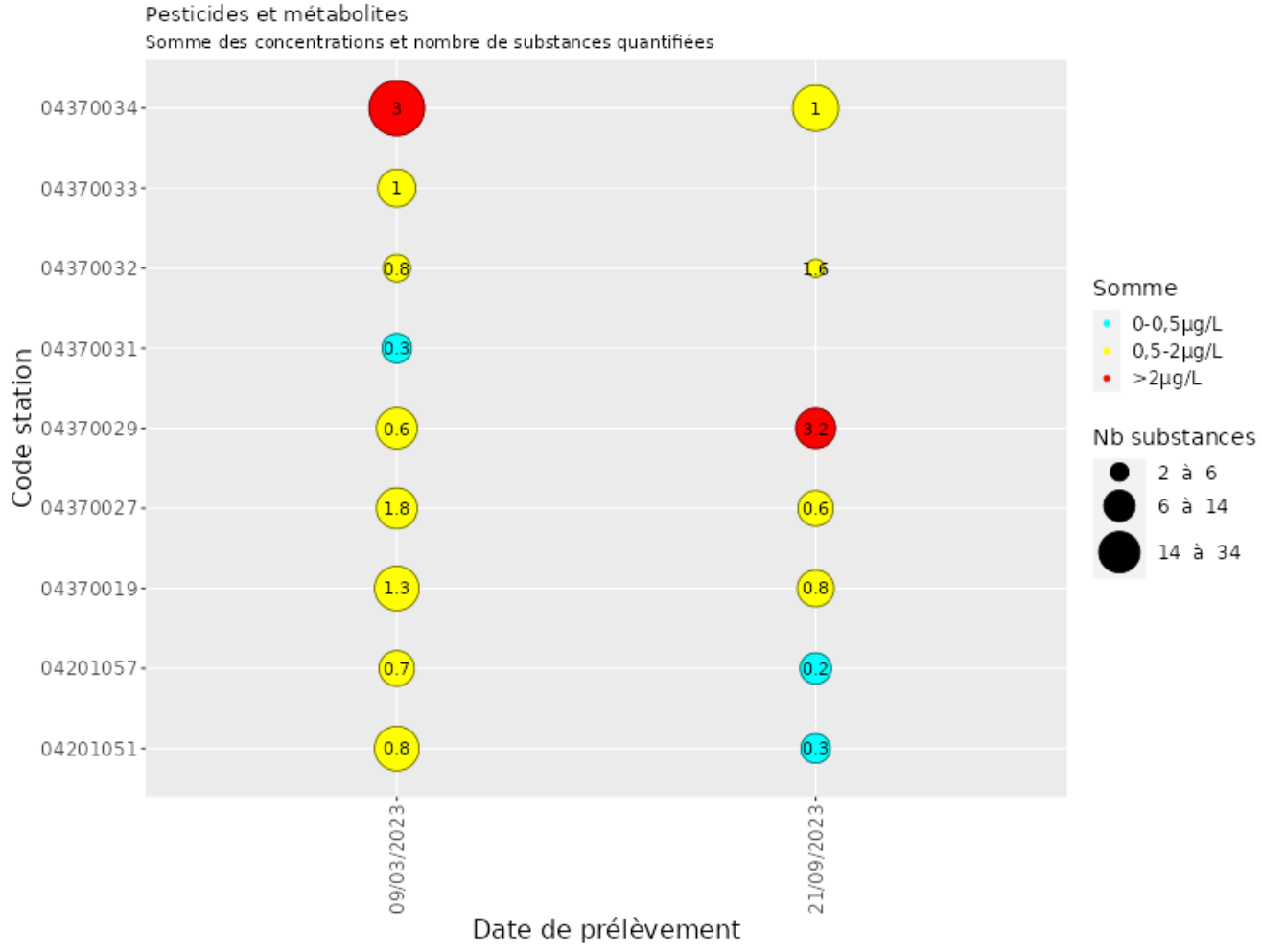
Suivi «Erosion» Valière Mettre en œuvre les propositions de surveillance du COPIL	**Suivi «Erosion» Pont Billon** Initier un diagnostic des sous-BV sur même modèle que la Valière	**Suivi «Erosion» et Calendaire** **Semnon amont** Initier un diagnostic des sous-BV	**Suivi «EROSION» des 3 masses d'eau ZSCE Seiche**
9 stations (depuis 2020)	**11 stations** (depuis 2022)	**10** stations en campagne EROSION **14** stations en calendaire les mois impairs	**3 stations**
2 campagnes	2 campagnes	6 campagnes	8 campagnes

Zoom sur le suivi de la Valière :

Pour l'année 2023, les conditions météorologiques et humaines ont permis de réaliser deux campagnes « érosion ». Le schéma ci-dessous présente la somme des concentrations ainsi que le nombre de substances quantifiées lors de ces campagnes. Les concentrations varient entre 0 et plus de 3 µg/L. Les stations où les concentrations sont les plus élevées (plus de 2 µg/L) sont les stations 04370034 (09/09/2023) et 04370031 (21/09/2023), avec un nombre élevé de substances quantifiées.

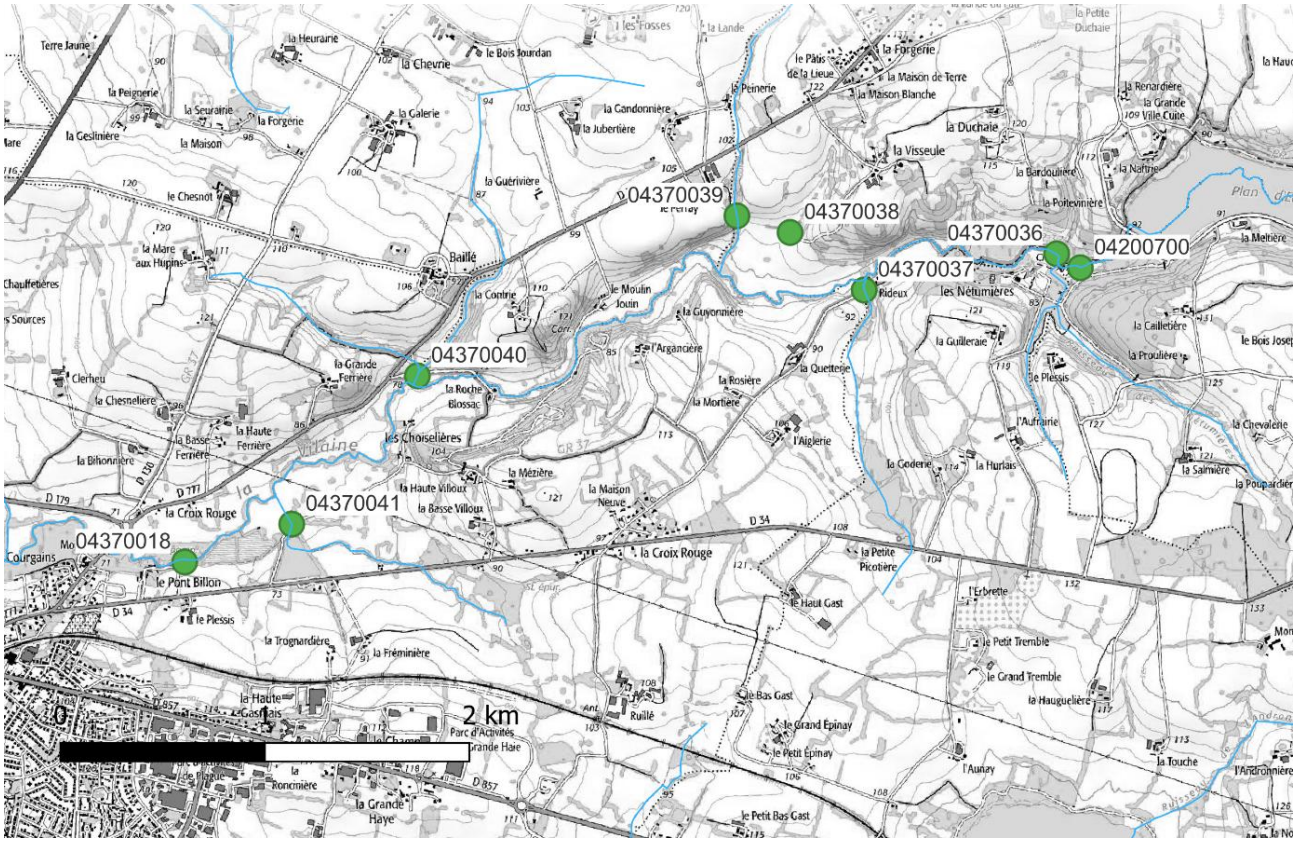
Les autres stations présentent principalement des concentrations dans la plage 0.5-2 µg/L avec un nombre plus modeste de substances.


04370034
04370027
04370019
04370032
04201057
04201051
04370033
04370031
04370029
St-Pierre-
-la-
Bréal-
-sous-Vitré
Erbrée
Mondevert
Château
des Rochers
de Sévigné
Golf
des Rochers
Sevigné
Jardin français
et Parc du château
N157-E50
0 1 2 km


Pesticides et métabolites
Somme des concentrations et nombre de substances quantifiées
Code station
04370034
04370033
04370032
04370031
04370029
04370027
04370019
04201057
04201051
3
1
1
0.8
1.6
0.3
0.6
3.2
1.8
0.6
1.3
0.8
0.7
0.2
0.8
0.3
09/03/2023
21/09/2023
Date de prélèvement
Somme
0-0,5µg/L
0,5-2µg/L
>2µg/L
Nb substances
2 à 6
6 à 14
14 à 34

Zoom sur le suivi de Pont Billon :





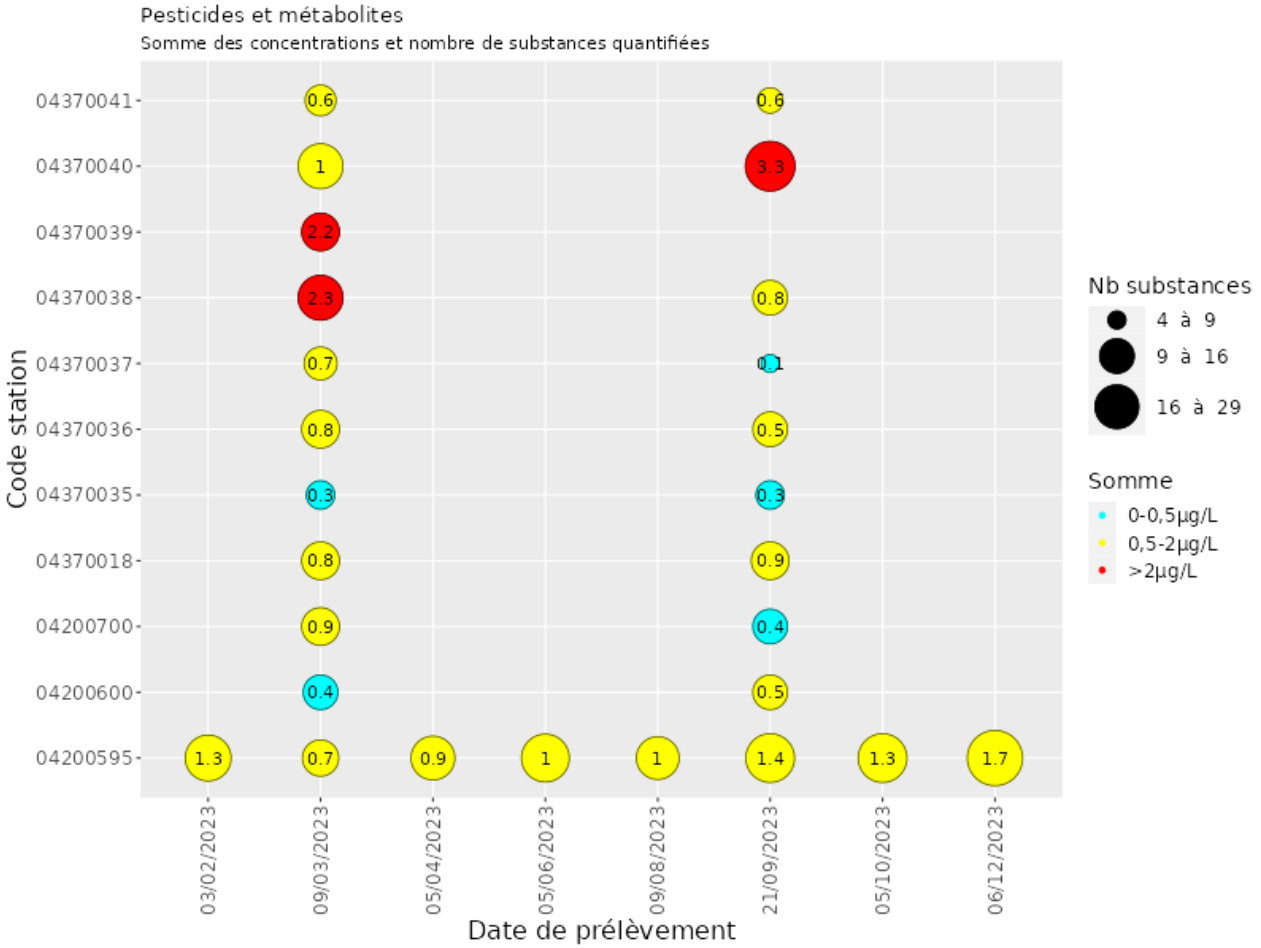
Pour l'année 2023, les conditions météorologiques et humaines ont permis de réaliser deux campagnes « érosion ». Le schéma ci-dessous présente la somme des concentrations ainsi que le nombre de substances quantifiées lors de ces campagnes. La station 04200595 a fait l'objet de plusieurs campagnes de suivi, car elle était intégrée au réseau départemental. Faisant partie du bassin versant de Pont Billon, les résultats ont été regroupés

avec ceux d'Eaux et Vilaine afin d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité de l'eau sur l'ensemble de ce bassin versant.

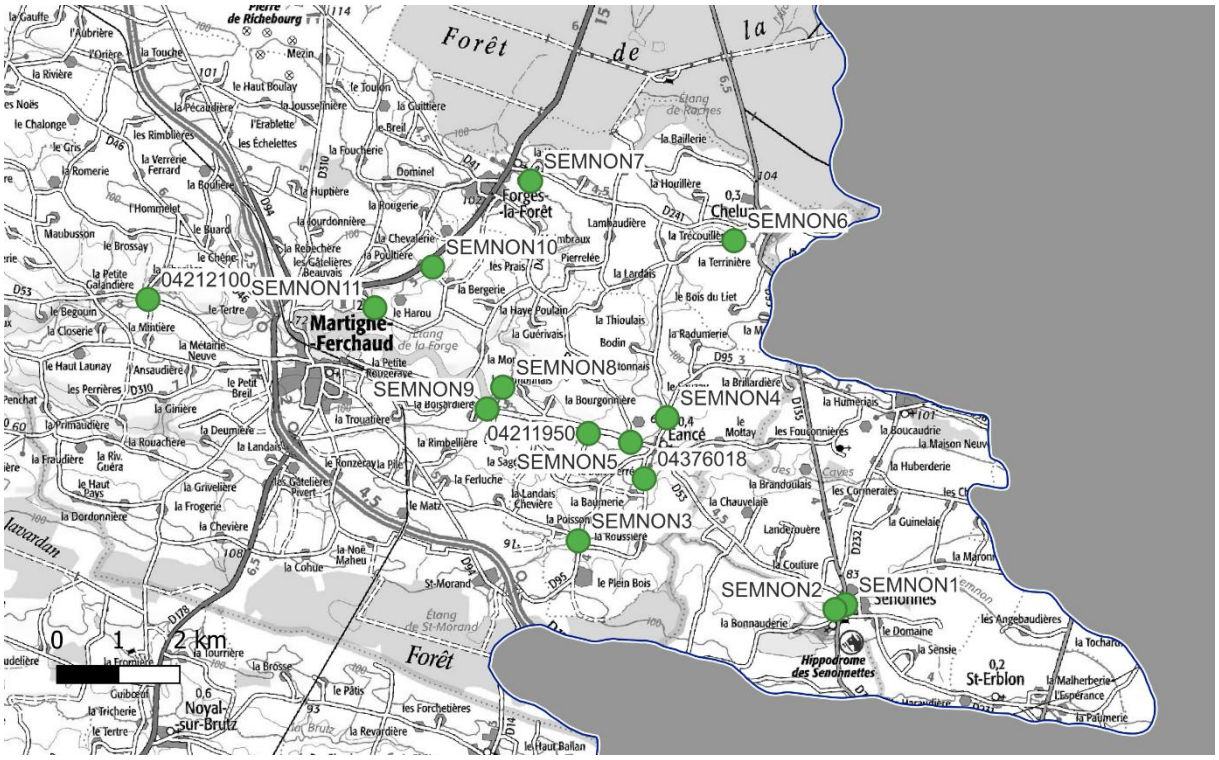
Les résultats montrent une variabilité spatiale et temporelle des concentrations de pesticides et des métabolites à travers plusieurs stations. Certaines stations, comme 04370039 et 04370041, sont plus préoccupantes avec des concentrations élevées dépassant régulièrement 2 µg/L, et avec un nombre modéré à élevé de substances quantifiées.

D'autres stations, comme 04200595 et 04370038, présentent des concentrations plus modérées avec des substances bien identifiées mais en quantité moindre.

L'évolution des concentrations varie d'une station à l'autre, avec certaines stations stables et d'autres montrant une tendance à l'augmentation des concentrations.

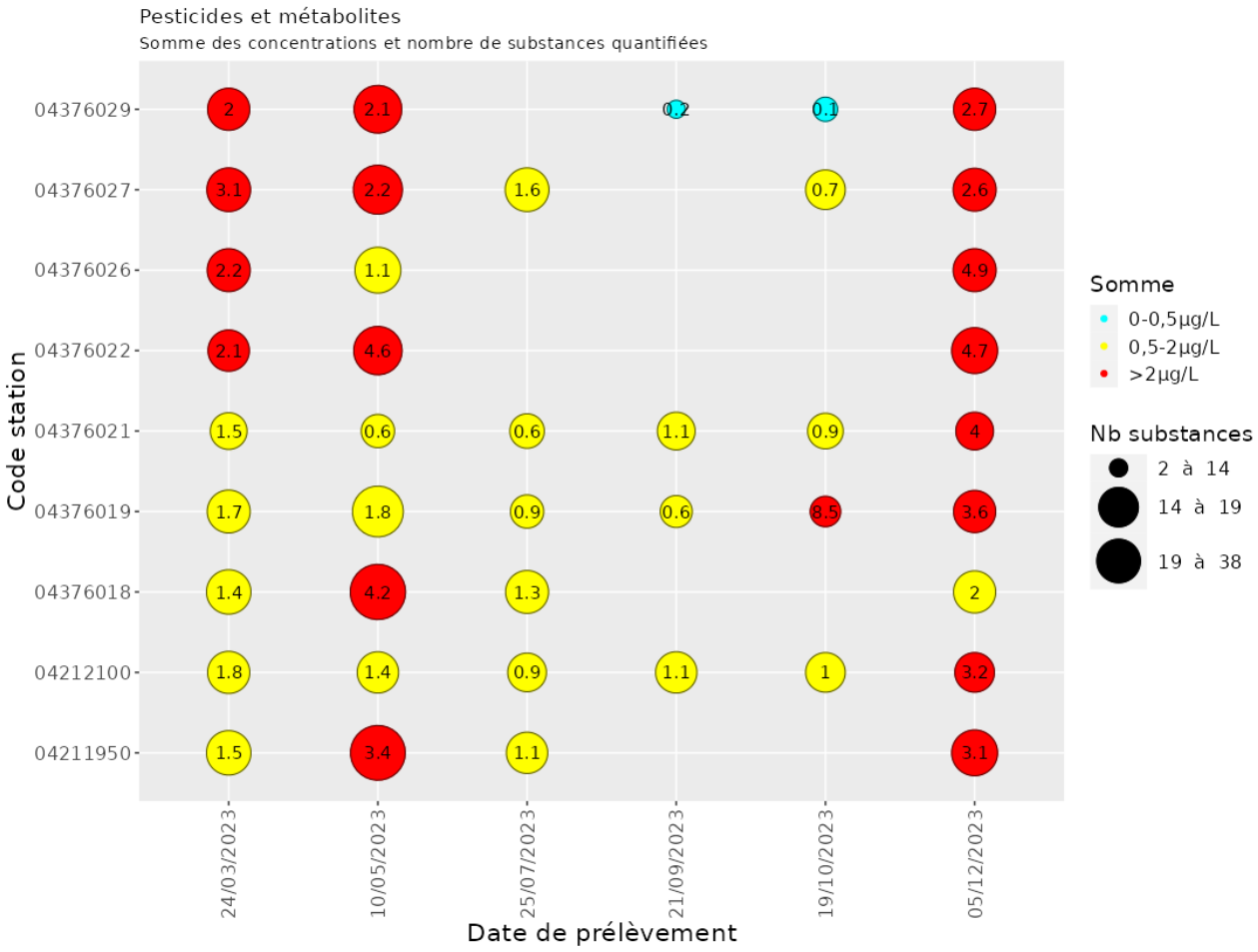


Zoom sur le suivi du Semnon amont :



Pour l'année 2023, les conditions météorologiques et humaines ont permis de réaliser six campagnes « érosion ». Le nombre de campagnes déclenchées par des épisodes de pluie est plus élevé que dans les deux autres bassins versants, car leur réalisation ne nécessite qu'une demi-journée, contrairement aux autres campagnes qui demandent une journée complète. Il était donc plus facile de mobiliser des agents sur une demi-journée, ce qui a permis de réaliser un plus grand nombre de campagnes. Le schéma ci-dessous présente la somme des concentrations ainsi que le nombre de substances quantifiées lors de ces campagnes.

Les résultats mettent en lumière la variabilité des concentrations de pesticides et métabolites dans différentes stations d'échantillonnage, sur une période allant d'avril à décembre 2023. Les résultats montrent des différences importantes entre les stations en termes de niveau de pollution, avec certaines stations présentant des concentrations élevées. 04376022, 04376018 et 04376026 affichent des concentrations élevées (>4 µg/L) à plusieurs reprises. La station 04376022 se distingue avec des concentrations de 4.6 µg/L en avril et atteignant 4.7 µg/L en décembre, associées à un grand nombre de substances (jusqu'à 38). La station 04376018 présente un schéma similaire avec des concentrations atteignant 4.2 µg/L en avril et en mai. Bien que cette station montre une diminution à 0.9 µg/L en octobre, le nombre élevé de substances (19 à 38) suggère une contamination complexe et multiforme. La station 04376026 affiche une tendance similaire, avec une concentration culminant à 4.9 µg/L en décembre. La station 04376029 présente des concentrations plutôt modérées mais nombre de substances reste élevé (14 à 19 substances), soulignant la diversité des produits chimiques présents dans ces environnements.

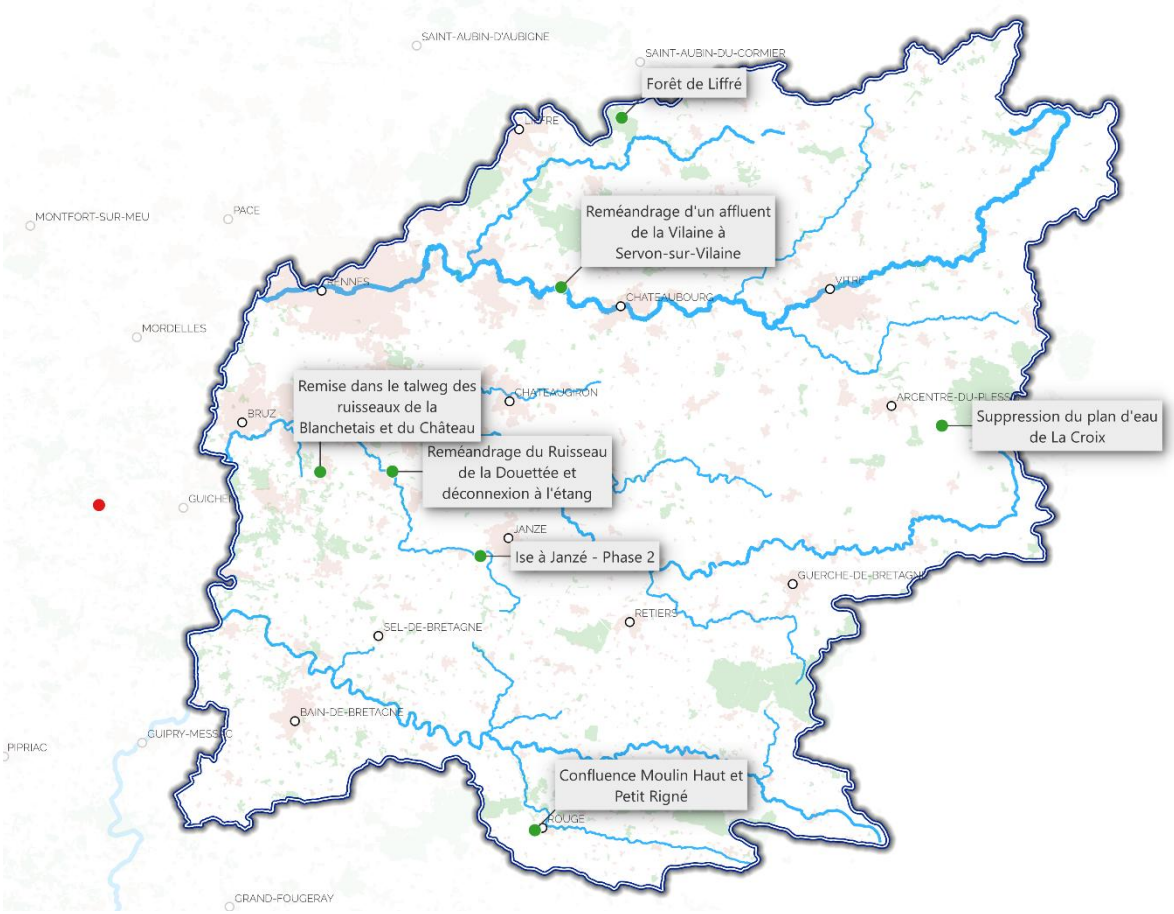


c. Suivis des indicateurs biologiques et morphologiques – améliorer la connaissance en interne

En 2023, 3 sites ont fait l'objet de suivi biologique :

- IPR (poissons) à N+3 des travaux sur l'Ise restauré en 2022 à Janzé.
- I2M2 à N-1 des travaux (état initial) sur le ruisseau de Bel Air à Bruz.
- Suivi odonates et amphibiens (LIGERO) à N+1 des travaux de restauration du ruisseau de Mérol à Laillé.

En 2023, 7 sites ont fait l'objet d'un suivi morphologique dont 1 échantillonnage à N+0 soit immédiatement après les travaux et 6 à N+1 soit un hiver après les travaux.



5. Animation territoriale : Réseau d'échange avec les EPCI du territoire

Pour assurer et développer le lien avec les collectivités territoriales du territoire de l'UGVE et faciliter l'intégration des enjeux de l'eau dans l'ensemble des politiques publiques portées par ces collectivités (développement du territoire, urbanisation, développement économique, tourisme, environnement, …) mais aussi dans leurs documents de planification (PCAET, SCOT, PLU(i), DOCOB, PAT, …), l'animatrice territoriale a proposé plusieurs rencontres tout au long de l'année avec les référents techniques GEMA de chaque EPCI.

Pour ce faire, en vue de présenter un bilan succinct de l'année écoulée et de connaître les attentes des EPCI du territoire pour l'année en cours, l'animatrice territoriale a rencontré chaque EPCI membre de l'UGVE en 2023.

A cette occasion, un bilan synthétique des actions de l'année écoulée, global et par EPCI, est proposé à chaque EPCI.

En 2023, les 7 EPCI membres de l'UGVE ont été rencontrés au cours de l'année écoulée.

Lors de ces rencontres, différents sujets ont été abordés :

- le contrat territorial,
- les stratégies d'intervention mises en place au sein des unités de gestion,
- les documents de planification des EPCI et la prise en compte des enjeux de l'eau dans ces documents,
- la prise de compétences eau potable et assainissement, …

Le tableau ci-après recense les rencontres annuelles entre Eaux et Vilaine et les référents GEMA de chaque EPCI ont lieu tout au long de l'année :

Bretagne Porte de Loire Communauté	16/05/2023
Chateaubriant-Derval	/
Liffré-Cormier Communauté	28/02/2023
Pays de Châteaugiron communauté	22/06/2023
Rennes Métropole	Tous les 6 semaines
Roche aux Fées Communauté	16/05/2023
Vitré Communauté	27/06/2023

Avec des interventions et présentations dans les instances choisies par les EPCI :

Conférence des Maires de Bretagne Porte de Loire Communauté le 17-11-2023, Conseil communautaire de Vitré Communauté le 04-12-2023, Commission Eau du Pays de Chateaugiron Communauté le 05-12-2023, Commission Aménagement-Eau de Liffré Cormier Communauté le 20-12-2023 (et poursuite avec les autres EPCI début 2024)

Une fois par an une réunion InterEPCI (le 30-11-2024) est programmée :

- Présentation de la stratégie de sensibilisation et communication
- Recueil d'idées et échanges autour de la réalisation d'un guide sur l'intégration de la GEMA dans les documents d'urbanisme
- Développement de la stratégie d'installation/transmission

Ces rencontres étant appréciées des référents techniques GEMA des EPCI, elles seront renouvelées chaque année à cette période.

Concernant Rennes Métropole, un fonctionnement différent a été adopté puisque cette collectivité est concernée à la fois par les Unités de Gestion Vilaine Est et Ouest. Ainsi, toutes les 6 semaines, une rencontre en visio est proposée pour balayer l'ensemble des thématiques en présence des animatrices territoriales et des responsables des pôles techniques et opérationnels de chaque unité. En 2023, ces rencontres ont eu lieu les 09/01, 03/02, 02/05, 22/06, 06/10, 01/12.

6. Démarche engagée sur l'Installation Transmission

Pour mettre en œuvre les priorités agricoles 6 et 7 inscrites au contrat unique de l'UGVE, la construction de la stratégie d'intervention sur l'installation et la transmission des exploitations agricoles incluant la stratégie d'intervention foncière a été lancée fin 2022 début 2023 à l'échelle de l'unité Est.

A partir d'un état des lieux de l'existant sur la thématique, des scénarios d'implication d'UGVE sur ce sujet ont été élaborés en groupe technique puis soumis aux élu·es du Bureau Territorial.

En novembre 2023, le scénario pré-retenu par les élu·es est le plus autonome et ambitieux. Il définit que l'UGVE a une posture **pro-active sur la politique Installation Transmission « au service de la GEMA »** et qu'elle est menée en **complémentarité** avec l'action des autres collectivités. **Cette stratégie sera expérimentée** à petite échelle sur quelques zones prioritaires.

La stratégie d'intervention porte les principes suivants :

→ **Tout type de transmission** est soutenu du moment qu'elle permette l'installation, avec maintien voir l'augmentation du nombre d'agriculteurs sur un foncier identique

→ **Les installations sont soutenues si elles maintiennent les actions en places en faveur de la GEMA** ou si elles présentent un **potentiel d'évolution** en faveur du bon état des Milieux Aquatiques/avec mise en place d'actions GEMA, en veillant au maintien du nombre d'actif/ha

→ L'UGVE intervient sur cette thématique sur tout le territoire, mais **priorise en fonction de ses zones prioritaires, puis des zones équipes projet ou autre micro-zone à projet**

→ Le soutien de l'UGVE pour des transmissions installations peut s'appuyer sur trois types d'actions : **la sensibilisation/animation/accompagnement, le soutien financier, le soutien pour l'accès au foncier** *(hors acquisition sauf cas exceptionnel - cas vitrine)*

Elle s'appuie sur les orientations stratégiques suivantes (elles-mêmes déclinées en programme d'actions) :

A. **Encourager/stimuler et accompagner chaque projet de transmission et d'installation GEMA** dans toutes ses étapes
B. Amplifier l'accompagnement en mobilisant la **veille et l'animation foncière**
C. Valoriser **financièrement les « installations GEMA »**
D. **Créer une culture commune** avec les autres collectivités du territoire et les organismes para-agricoles sur l'Installation Transmission
E. **Coordonner la thématique transmission installation GEMA à l'échelle UGVE** auprès des collectivités du territoire pour une action cohérente
F. **S'informer / créer de la connaissance** sur le sujet
G. **Communiquer,** faire connaitre le sujet et l'implication de l'UGVE et des collectivités sur le sujet

Ce scénario pré-retenu a fait l'objet d'une présentation pour information au Bureau Syndical et auprès des financeurs.

Perspectives 2024 :

- Partager et améliorer la stratégie avec les membres et les partenaires : EPCI, producteurs d'eau et MOA
- Construire un dispositif de soutien financier pour l'installation « GEMA »
- Organiser l'expérimentation de la stratégie IT sur des territoires pilotes pour une opérationnalité début 2025

E. Volet « Animation et gestion du Contrat Territorial de Bassin Versant

1. La gouvernance et la gestion du contrat territorial de l'UGVE

La gouvernance de l'UGVE et du Contrat Territorial de Bassin Versant est organisée autour du Comité Territorial et du Bureau territorial.

Elle est partagée et permet de garantir l'organisation du cadre d'échanges, de proposer des solutions adaptées et partagées et de fédérer un réseau dense d'acteurs politiques, institutionnels.

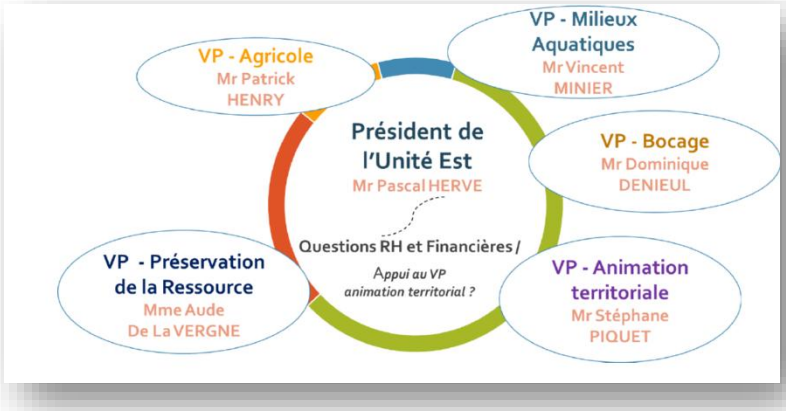
Les 2 organes décisionnels de cette unité sont ainsi le bureau et le comité territorial de l'unité Est.

35 élus composent le Comité Territorial et 11 élus composent le Bureau Territorial de l'UGVE.

Le bureau

Le président est entouré de 5 vice-présidents formant ainsi le bureau territorial restreint :

- **Président : Pascal HERVE**
- **VP déléguée protection ressource eau : Aude de la VERGNE**
- **VP délégué agricole : Patrick HENRY**
- **VP délégué bocage : Dominique DENIEUL**
- **VP délégué milieux aquatiques : Vincent MINIER**
- **VP délégué animation territoriale : Stéphane PIQUET**



Il a vocation à :

- traiter des affaires courantes de l'unité gestion,
- examiner notamment des dossiers qui seront ensuite soumis au Comité Territorial
- mettre en œuvre les orientations du comité territorial
- prendre les décisions relatives aux personnels et aux recrutements en lien avec le siège d'Eaux et Vilaine

En 2023, il s'est réuni 5 fois.

Le comité territorial

L'unité de Gestion Vilaine Est traite des compétences GEMA au sein de son contrat territorial. Celui-ci est suivi par le comité territorial qui se compose de 35 membres répartis comme tel :

EPCI Comité territorial Est	Nombre de représentants
Bretagne Porte de Loire Communauté	3 dont 1 délégué titulaire EPTB
Liffré Cormier	2 dont 1 délégué titulaire EPTB
Pays de Chateaugiron Communauté	3 dont 1 délégué titulaire EPTB
Rennes Métropole	14 dont 4 délégués titulaires EPTB
Roche aux Fées Communauté	3 dont 1 délégué titulaire
Vitré Communauté	8 dont 2 délégués titulaires
Chateaubriant-Derval	2 dont 2 délégués titulaires
7 EPCI	**35 délégués**

Il a pour rôle d'examiner les dossiers relevant de l'unité et de proposer au Comité Syndical de l'EPTB pour approbation :

- Les orientations techniques et politiques dans le cadre de l'exécution du protocole de transfert,
- Le programme d'actions du Contrat Unique (CU) et ses montants prévisionnels,
- Les plans de financement,
- Les plannings prévisionnels de mise en oeuvre,
- Chaque projet d'avenant au présent protocole,
- L'organisation des équipes techniques,
- La participation aux groupes projets pour la mise oeuvre des actions
- Un bilan technique et financier annuel.

En 2023, il s'est réuni 3 fois **dont une fois avec les membres élus des Comités territoriaux de l'UGVO et UGVA pour notamment acter d'une stratégie d'intervention commune et cohérente à l'échelle des 3 unités.**

L'année 2023 a été principalement consacrée à :

- La poursuite de la mise en ordre de marche de la nouvelle organisation souhaitée et actée par les EPCI du territoire de l'unité membres d'Eaux & Vilaine avec notamment, la poursuite de l'augmentation des moyens humains nécessaire à la réalisation des actions prévues et à l'atteinte des objectifs souhaités ;
- La mise en route des actions inscrites au nouveau Contrat Territorial de Bassin Versant de l'UGVE sur le périmètre d'intervention de l'unité avec notamment, comme objectif, la montée en ambition des projets réalisés, aussi bien en termes de quantité que de qualité ;
- La validation politique et la mise en application de stratégies communes d'intervention au sein des 3 unités ;
- La recherche de nouveaux locaux pour les agents de l'UGVE.

Le comité territorial se réunit 3 à 4 fois par an et le bureau territorial 8 fois par an. Ces comités permettent de suivre les projets et d'orienter les décisions en termes de stratégie liée au contrat territorial unique.

En 2023, le bureau territorial s'est réuni 5 fois et le Comité Territorial 3 fois, dont une fois avec les membres élus des Comités territoriaux de l'UGVO et UGVA pour notamment acter d'une stratégie d'intervention commune et cohérente à l'échelle des 3 unités.

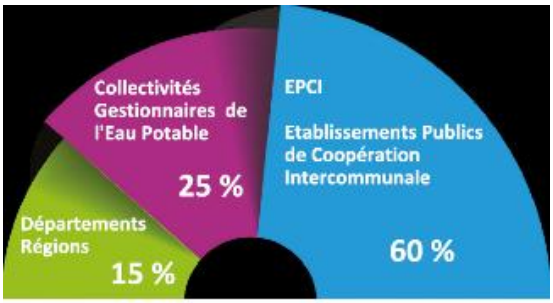
Cette gouvernance va s'appuyer sur plusieurs instances pour décliner l'opérationnalité.

Le Comité syndical d'Eaux & Vilaine

Le Comité syndical est l'instance délibérative d'Eaux & Vilaine.

Il est composé de délégués issus de 3 collèges :

- Un collège composé des EPCI à fiscalité propre comptant pour 60% des voix du Comité syndical : en 2023, 25 EPCI-FP sont membres de ce collège dont les 8 EPCI du territoire de l'UGVO ayant transféré les compétences GEMA et associées à Eaux & Vilaine ;
- Un collège composé des collectivités gestionnaire de l'eau potable comptant pour 25% des voix du Comité syndical : 4 collectivités sont membres de ce collège en 2023 ;
- Un collège composé de la Région Bretagne et des départements d'Ille et Vilaine et de Loire-Atlantique comptant pour 15% des voix du Comité syndical.



3 COLLEGES POUR LE COMITE SYNDICAL

Le Comité syndical d'Eaux & vilaine examine et approuve les propositions qui émanent du Comité territorial de l'UGVE permettant le fonctionnement de l'unité ainsi que la réalisation des actions programmées.

La Conférence des Présidents

Les Présidents des comités territoriaux des 3 unités de gestion organisent chaque année une Conférence des Présidents réunissant l'ensemble des Présidents des EPCI concernés et le Président d'Eaux & Vilaine. Le Président de la CLE du SAGE Vilaine, les Régions Bretagne et Pays de la Loire, les Conseils départementaux concernés, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Etat et les élus des 3 comités territoriaux d'Eaux & Vilaine sont également invités à cette conférence.

Les programmes d'actions, les financements et les moyens à mettre en oeuvre sont notamment exposés lors de cette conférence, lieu de débats et d'échanges nécessaires au pilotage de l'action sur le territoire des unités.

Le comité de pilotage du Contrat Territorial de Bassin Versant de l'UGVE

Présidé par le Président du Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Est, le comité de pilotage se réunit, au minimum une fois par an, pour examiner le bilan des actions réalisées, valider la programmation envisagée pour l'année suivante, apprécier et évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre.

Les membres du comité sont les représentants des différents acteurs concernés : les élus et agents de l'UGVE, les élus et agents concernés des EPCI (communautés de communes, syndicats d'eau), les partenaires techniques et financiers du Contrat, les services de l'Etat, les Maîtrises d'Ouvrage Associées, les associations locales (pêche, protection de la nature, …).

En complément du comité de pilotage annuel, d'autres instances sont nécessaires à la mise en oeuvre et au suivi des actions inscrites dans le Contrat Territorial de Bassin Versant : il s'agit des comités techniques thématiques et des groupes projets.

Les comités techniques

Le comité technique « agricole »

Le comité technique « agricole » se réunit une fois par an, l'objectif étant de créer un moment d'échanges spécifique entre les Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées, la coordinatrice des MOAA, la responsable du service technique et opérationnel et les partenaires techniques et financiers autour des réussites et difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des actions durant l'année écoulée. D'un point de vue prospectif, ce sera aussi l'occasion d'échanger autour des actions proposées l'année suivante, pour validation lors du comité de pilotage annuel. Ces comités peuvent être provoqués au besoin ou à la demande si nécessaire pour la bonne conduite des actions.

Le comité technique « milieux aquatiques »

Le comité technique « milieux aquatiques » se réunit à la suite du comité de pilotage de fin d'année, avec les animateurs milieux aquatiques, la responsable du service technique et opérationnel et les partenaires techniques et financiers pour préciser d'un point de vue technique la programmation présentée lors du comité de pilotage. Des travaux non prévus ou choix techniques pourront aussi être validés. C'est également au niveau de cette instance que le choix des projets « hors zone prioritaire opérationnelle » à retenir dans la programmation sera discuté.

D'autres comités techniques pourront être organisés, en présence des mêmes acteurs, selon les besoins, « à la demande » plusieurs fois dans l'année.

Autres comités techniques

Selon les besoins et les demandes, d'autres comités techniques pourront être organisés sur d'autres thématiques.

Les groupes projets / groupes de travail

Ces groupes sont envisagés à l'échelle d'un projet spécifique ou d'une étude pour suivre ces démarches. Ils regroupent l'ensemble des acteurs concernés : représentant de l'UGVE (élus et agents), représentants des communes et des communautés de communes (élus et agents), Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées au Contrat, services de l'Etat, partenaires techniques et financiers, associations locales, acteurs locaux concernés (agriculteurs, pêcheurs, riverains de cours d'eau).

Ces groupes participeront aux réflexions techniques, aux orientations des actions sur le territoire/projet ciblé/étude menée (forces de proposition) et joueront un rôle moteur dans la mise en oeuvre et l'acceptation des actions proposées (relais, portage politique).

Ils auront également un rôle important de mobilisation, concertation et d'implication des acteurs, notamment via la sollicitation des élus locaux (élus référents des communes).

Sur le territoire de l'UGVE, le groupe projet Semnon amont est bien identifié.

2. Animation du Contrat : Moyens humains

L'Unité de Gestion Vilaine Est (UGVE) est issue de la réorganisation des compétences GEMA et associées à l'échelle de l'amont de la Vilaine.

Cette réorganisation des compétences GEMA et associées s'est accompagnée d'une réorganisation des services, avec l'intégration des agents des syndicats historiques au sein de l'EPTB Eaux & Vilaine depuis le 01/01/2022 et l'élaboration d'un nouvel organigramme construit autour de deux pôles :

- 1 pôle « Ressources » ;
- 1 pôle « Technique et Opérationnel ».

Cette réorganisation des compétences s'est accompagnée d'une réorganisation au niveau technique devant permettre de :

- **Gagner en opérationnalité, avec un pôle technique et opérationnel centré autour de ses missions de mise en œuvre des travaux et actions ;**
- **Favoriser la montée en compétence technique des animateurs milieux aquatiques, agricoles et bocage ;**
- **Travailler de manière transversale pour gagner en opérationnalité et efficacité dans les actions**

Au regard de la forte ambition retenue pour le nouveau programme d'actions 2023-2025, un renfort de l'équipe en place était programmé dès la première année du Contrat en 2022.

Début 2023, l'équipe de l'Unité de Gestion Vilaine Est était constituée de 15 agents (agents issus des syndicats de bassin versant historiques et agents recrutés en 2022. Cette équipe a été étoffée au cours de l'année 2023 avec l'embauche de 13 nouveaux agents, à savoir : 7 nouveaux animateurs milieux aquatiques, 2 animateurs bocage et 4 animateurs agricoles (portant l'équipe de l'UGVE à 28 sur les 31 agents prévus initialement (hors stagiaires et apprentis) pour mener à bien les actions et travaux programmés en 2023 sur le territoire.

Répartition en ETP au sein de l'UGVE en 2023

2023	ETP Prévus au CT	ETP réels	
Responsable d'unité	1	0,9	
Responsable du pôle technique et opérationnel	1	1	
Animateur territorial	1	0,8	
Conseiller, études et ingénierie	1	1	
Assistante administrative	1,5	1	
Technicien SIG	0,5	0,5	
Technicien milieux aquatiques	14	8,6	
Technicien agricole/Chargée de mission captages	6	4,6	
Technicien bocage	5	3,6	
Apprentis	0,6	0,6	
Stagiaires	3	1,5	
Totaux	34,6	24,1	69 % de l'effectif en 2023

Les principales missions des postes de l'UGVE sont détaillées ci-dessous :

Responsable d'unité

La responsable d'unité est chargée de coordonner l'équipe de l'unité de Gestion amont de la Vilaine et d'assister les élus dans la définition et l'élaboration de la politique de gestion des milieux aquatiques et de ses compétences

associées ruissellement, pollutions diffuses et bocage, sur un territoire de plus de 2 000 km ^{2}. En lien avec les élus du Comité Territorial amont de la Vilaine Est et notamment avec son Président, il/elle est l'élément moteur de l'animation et de la mise en œuvre de cette politique pour l'atteinte du « bon état » de nos masses d'eau. Il/elle constitue le relais nécessaire entre les équipes, les partenaires institutionnels et financiers, élus, usagers et riverains. La Responsable gère une unité rattachée provisoirement au sein du Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité de l'EPTB dans l'attente de l'élaboration du nouveau projet d'établissement. Ainsi, sous la responsabilité du comité territorial de l'unité de gestion Est et de son Président et de la direction de l'EPTB, elle :

- Contribuera à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques de l'unité de gestion, en lien avec les missions socles de l'EPTB
- Sera chargé€ d'assurer le pilotage administratif et financier de l'unité, ainsi que le management des agents de l'unité en collaboration avec le(a) « responsable technique et opérationnel » de l'unité et en lien avec le pôle Administratif et financier du siège de l'EPTB.
- Sera le garant de la mise en œuvre de l'ensemble des études et des actions des programmes de reconquête de la qualité de l'eau, en partenariat avec les acteurs concernés.

Activités principales :

- Piloter et évaluer les missions de l'Unité
- Conseiller et assister les élus du territoire
- Animer et développer les relations partenariales (élus, EPCI, financeurs, maîtrises d'ouvrages associées, …)
- Assurer la gestion des ressources humaines de l'unité
- Assurer la gestion administrative et financière de l'unité en collaboration avec les agents du pôle ressources de l'unité et en lien avec le pôle administratif et financier de l'EPTB

Responsable du pôle technique et opérationnel

La responsable du service technique et opérationnel est chargée, sous la responsabilité de la responsable de l'unité de gestion Est, d'assister ce dernier à la mise en œuvre opérationnelle du programme d'action de l'unité de gestion et à son évaluation. Elle constitue le relais entre l'équipe du pôle opérationnel et technique, le pôle ressources et le responsable de l'unité de gestion. Elle devra dans ce cadre :

- Assurer l'encadrement et le management du pôle opérationnel et technique de l'unité de gestion en lien avec le(a) responsable d'unité de gestion.
- Assurer le pilotage technique et la coordination du pôle opérationnel et technique pour la mise en œuvre du programme d'actions avec l'appui des coordonnateurs des zones prioritaires et en lien avec le pôle ressources de l'unité de gestion.
- Contribuer à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques de l'unité de gestion en lien avec les missions socles de l'EPTB, avec le responsable d'unité et le pôle ressources.
- Contribuer à l'évaluation du programme d'actions de l'unité de gestion en lien avec le(a) responsable d'unité de gestion et le pôle ressources de l'unité de gestion

Activités principales :

- Gérer et animer l'équipe technique et opérationnelle du pôle
- Assurer la coordination technique et le suivi des projets du territoire de l'unité
- Assurer le contrôle et le suivi des dossiers de subventions du pôle
- Contrôler et participer à l'élaboration des CCTP des marchés
- Coordonner le suivi des indicateurs et les analyser en lien avec le contrat territorial et sur l'ensemble des activités ; évaluer le programme
- Assurer la coordination administrative/technique liée aux activités du pôle technique et opérationnel
- Traiter ou orienter les sollicitations en lien avec les politiques publiques

Animatrice territoriale

L'animatrice territoriale est chargée, sous la responsabilité de la responsable de l'unité de gestion Est, d'animer le réseau des acteurs institutionnels du territoire de l'unité de gestion autour des enjeux de la gestion quantitative

et qualitative de l'eau, en lien avec le service opérationnel et technique, le conseiller études et ingénierie et les missions socles de l'établissement. Dans ce cadre, elle devra :

- Assurer la coordination et l'harmonisation des politiques publiques œuvrant à l'atteinte du bon état des masses d'eau.
- Contribuer à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques de l'unité de gestion en lien avec les missions socles de l'EPTB, en lien avec le(a) responsable d'unité, le(a) responsable du pôle technique et opérationnel et le pôle ressources de l'unité.
- Coordonner les actions de sensibilisation du grand public et des scolaires
- Assurer la déclinaison du SAGE au niveau de l'unité et garantir la prise en compte des enjeux qui émanent de l'échelon local

Activités principales :

- Assurer et développer le lien avec les collectivités pour harmoniser les politiques publiques (eaux pluviales, assainissement, aménagement, eau potable, biodiversité, prévention des inondations…) et les documents de planification (PCAET, SCOT, PLU, DOCOB…)
- Assurer le lien avec le SAGE et avec la cellule planification
- Coordonner et développer des actions d'information, de formation, de sensibilisation et de communication
- Assurer la coordination administrative/technique liée aux activités de son poste

Conseiller études et ingénierie

Le Conseiller études et ingénierie est chargé, sous la responsabilité de la responsable de l'unité de gestion Est, en lien étroit avec la conseillère études et ingénierie de l'unité de gestion Ouest et les missions socles de l'établissement, d'apporter son expertise et son soutien technique à l'unité de gestion et aux équipes du pôle technique et opérationnel. Dans ce cadre il devra :

- Contribuer au suivi et au pilotage des études sur l'unité sous la responsabilité du responsable de l'unité de gestion, en lien avec le(a) responsable du pôle technique et opérationnel et des missions socles de l'établissement ;
- Piloter et coordonner des actions émergentes et solutions innovantes en lien avec le(a) responsable de l'unité de gestion, le(a) responsable du pôle technique et opérationnel et les missions socles de l'établissement ;
- Développer un appui technique auprès des équipes du pôle opérationnel et technique de l'unité en binôme avec le conseiller études et ingénierie de l'unité Ouest et en lien avec les missions socles de l'établissement.

Activités principales :

- Piloter des actions émergentes et solutions innovantes en lien avec les missions socles de l'établissement ;
- Suivre et/ou mettre en œuvre des études spécifiques locales pouvant être déclinées à l'échelle du Bassin Versant de la Vilaine ;
- Développer une mission technique autour des enjeux assainissement et eaux pluviales ;
- Contribuer au développement d'une meilleure connaissance du territoire : consolidation de données en lien avec les coordonnateurs de projets et l'équipe technique et opérationnelle ;
- Assurer la coordination administrative/technique liée aux activités de son poste ;
- Contribuer au suivi des indicateurs et à leur analyse en lien avec les contrats territoriaux, sur l'ensemble de ses activités et à l'évaluation du programme.

Gestionnaire Administrative

Sous la responsabilité de la responsable d'unité, l'agent aura à assurer des tâches comptables, de secrétariat et d'accueil.

Pour l'UGVE c'est depuis décembre 2023, 1.5 ETP avec l'embauche d'une nouvelle gestionnaire administrative qui travaille aussi sur l'UGVA.

La gestionnaire administrative est chargée, sous la responsabilité de la responsable de l'unité, pour ce qui relève :

- De la comptabilité et des marchés publics :
 - de réaliser l'engagement et le pré-mandatement des factures,
 - de réaliser le traitement des factures courantes et celles liées aux marchés publics,
 - de réaliser le suivi des crédits et bilans budgétaires de l'unité,
 - de réaliser le suivi des demandes de solde de subventions en lien avec la responsable d'unité et la responsable du pôle technique et opérationnel,
 - d'assurer le suivi administratif et comptable des marchés en cours.
- Des ressources humaines :
 - de collecter et contrôler les données des agents,
 - de gérer les déplacements des agents et les frais de mission,
 - de relayer et diffuser les informations RH.
- Des autres missions :
 - de gérer les instances de l'unité,
 - de gérer le secrétariat technique de l'unité,
 - de gérer l'accueil de l'unité,
 - de gérer la logistique de l'unité.

Technicien SIG

Le technicien SIG est chargé, sous la responsabilité du responsable de la cellule Planification – Prospectives de l'EPTB Eaux & Vilaine, de :

- participer aux développements des applications de saisie et d'analyses des données,
- participer aux campagnes de levés d'informations sur le terrain (levé GPS cinématique, levé par drone),
- réaliser des cartographies pour des objectifs techniques et pour des objectifs de communication,
- d'être le référent SIG des unités de gestion sur l'amont de la Vilaine,
- contribuer à l'intégration et à la maintenance des bases de données,
- d'assister les utilisateurs des unités de gestion en étant référent sur le SIG, en proposant des formations, en rédigeant des procédures, et de gérer des demandes,
- créer des cartographies et autres documents graphiques pour des besoins spécifiques,
- saisir des données sur le terrain,
- participer à des campagnes de levés sur le terrain (inventaires, topographie),
- mettre en place des solutions innovantes (levé par drone, saisie sur smartphone, etc.).

Ce poste est rattaché au siège de l'EPTB Vilaine, il est mutualisé entre les deux unités avec 0,5 ETP/an pour chaque unité Est et Ouest.

Animation des milieux aquatiques

En fin d'année 2023, le service Technique et Opérationnel de l'Unité de Gestion Vilaine Est compte 12 animateurs Milieux Aquatiques pour animer, mettre en œuvre et suivre le programme d'actions du Contrat Territorial de l'Unité. 1 de ces animateurs était dédié à la coordination des projets en zones prioritaires mais l'agent en poste a fait une demande de mutation. Elle a été remplacée mais sur des missions spécifiquement liées à un poste de technicien milieux aquatiques, et cela dans l'attente de la mise en place de l'équipe telle que prévue au contrat.

Cette équipe a été complétée par la venue de 2 stagiaires pour une durée de 6 mois chacun et un apprenti.

Les animateur(rice)s milieux aquatiques sont chargé(e)s, sous la responsabilité de la responsable du pôle technique et opérationnel de l'unité de :

- mettre en œuvre les actions milieux aquatiques prévues au Contrat,
- assurer le relai du suivi administratif et financier des actions milieux aquatiques en lien avec les partenaires,
- participer aux comités techniques milieux aquatiques et certains groupes de travail/projets,
- contribuer à la réalisation des bilans annuels, de mettre en oeuvre et de suivre les indicateurs,

- travailler avec le réseau d'acteurs associés,
- contribuer à la rédaction des pièces techniques des marchés publics,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions des volets « aménagement du territoire » et « améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » relevant de la thématique « milieux aquatiques » afin d'alimenter les différents bilans,
- alimenter les tableaux de bords/bases de données existants et actualiser les données du SIG.

Animation agricole

En 2023, le pôle Technique et Opérationnel de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest compte 2 animatrices agricoles pour animer, mettre en œuvre et suivre le programme d'actions agricoles du Contrat Territorial de l'Unité et 1 coordinatrice des Maîtrises d'Ouvrages Agricoles Associées chargée de coordonner les actions agricoles et bocage sur les zones prioritaires définies dans le Contrat Territorial de l'Unité mais également coordonner les Maîtrises d'Ouvrages Agricoles Associées de ce Contrat.

1 des animatrices agricoles a quitté l'équipe au 1er trimestre 2023, elle a été remplacée par la suite au dernier trimestre 2023.

Les animateur(rice)s agricoles sont chargé(e)s, sous la responsabilité de la responsable du service technique et opérationnel de l'unité de :

- mettre en oeuvre et de s'assurer de la mise en oeuvre des actions agricoles prévues au Contrat et notamment la réalisation des pré-diagnostics auprès des exploitants agricoles en préalables aux diagnostics et accompagnements proposées par les Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA),
- assurer le relai du suivi administratif et financier des actions agricoles en lien avec les partenaires,
- organiser et animer le comité technique « agricole » et certains groupes de travail/projet,
- contribuer à la réalisation des bilans annuels, mettre en oeuvre et suivre les indicateurs,
- travailler avec le réseau d'acteurs associés,
- contribuer à la rédaction des pièces techniques des marchés publics,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions des volets « aménagement du territoire », « pratiques et usages sur le territoire » et « améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » relevant de la thématique « agricole » afin d'alimenter les différents bilans,
- Alimenter les tableaux de bords/bases de données existants et actualiser les données du SIG.

Coordinatrice des Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées

La coordonnatrice des MOAA est chargée, sous la responsabilité de la responsable du pôle technique et opérationnel de l'unité de gestion, d'assister cette dernière :

- à la mise en œuvre opérationnelle des actions agricoles sur les zones prioritaires définies dans le Contrat Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest ;
- à la coordination des actions agricoles portées par les Maîtrises d'Ouvrage Associées et à leurs évaluations à l'échelle de l'Unité.

Dans ce cadre, la coordonnatrice apporte une vision systémique à l'échelle d'une ou plusieurs zone(s) prioritaire(s) et assure à cet effet un encadrement fonctionnel de l'équipe de techniciens chargée de déployer les diverses actions/projets en matière d'actions agricoles et de bocage et coordonne l'ensemble des Maîtrises d'Ouvrages Agricoles Associées à l'échelle de l'unité.

Elle devra sur son territoire ou sa thématique d'actions :

- Impulser une dynamique avec les acteurs du territoire,
- Assurer la transversalité sur l'ensemble des projets,
- Coordonner l'ensemble des actions en mode projet,
- Contribuer à la vision globale des objectifs à atteindre, des actions à mettre en oeuvre et au recensement des indicateurs pour l'atteinte du bon état des masses d'eau et participer à l'émergence des projets.

Animateur bocage

En 2023, le pôle Technique et Opérationnel de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest compte 2 animateurs bocage.

Les animateurs bocage sont chargé(e)s, sous la responsabilité de la responsable du pôle technique et opérationnel de l'unité, de :

- mettre en œuvre et s'assurer de la mise en œuvre des actions relatives au bocage (inventaires bocagers, restauration/création du bocage, suivi des programmes Breizh Bocage portés par les EPCI),
- assurer le relai du suivi administratif et financier des actions relatives au bocage en lien avec les partenaires,
- participer aux comités techniques et certains groupes de travail/projets,
- contribuer à la réalisation des bilans annuels, mettre en œuvre et suivre les indicateurs,
- travailler avec le réseau d'acteurs associés,
- contribuer à la rédaction des pièces techniques des marchés publics,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions relevant de la thématique « bocage » afin d'alimenter les différents bilans,
- alimenter les tableaux de bords/bases de données existants et actualiser les données du SIG.

En 2023, 2 nouveaux animateurs bocage ont pu être recruté.

1 ETP « bocage » est financé dans le cadre du CTBV 2023-2025 de l'UGVE, le reste des ETPB est financé via le programme Breizh Bocage.

I. BILAN FINANCIER GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTIONS 2023 DU CTBV 2022-2024 (SOUS MAITRISE D'OUVRAGE UGVE)

	Prévu	Réalisé	% de consommation
Aménagement du territoire	**4 656 566€**	**2 751 669€**	**59 %**
Pratiques et usages sur le territoire	**223 000 €**	**152 187 €**	**68 %**
Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances	**463 800 €**	**148 852 €**	**32 %**
Total	**5 343 367 €**	**3 052 708 €**	**57 %**

Pour plus de détail voir en annexe la présentation du COPIL 2023.

ANNEXES

Fiches chantier travaux milieux aquatiques 2023

Supports de communication

- **Lettres agricoles**
- **Newsletter de l'UGVE**

Diaporama COPIL ANNUEL 2023

UGVE - Eaux & Vilaine
L'Orangerie – Chemin des Bosquets
35 410 CHATEAUGIRON
T .

Eaux & Vilaine
Boulevard de Bretagne – BP 11
56130 LA ROCHE-BERNARD
T. 02 99 90 88 44**TOUT SAVOIR SUR**
eaux-et-vilaine.bzh